

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE



L'AVP devient JardinSuisse Valais

Les **PAYSAGISTES** à Prim'VERT

VOTATIONS DU 21 MAI 2017

Pourquoi dire **OUI** à la LcAT ?

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050

OUI au premier paquet

Il n'y a pas deux entreprises semblables.

Nous disposons d'un portefeuille performant de prestations et des solutions RH. Ce qui compte avant tout est la façon dont nous les combinons et les adaptons pour répondre au mieux à vos besoins. Contactez-nous aujourd'hui.

Adecco Ressources Humaines SA

Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
sion@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA

Rue de Venise 2, 1870 Monthei
+41 58 233 29 40
monthei@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA

Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 35 80
martigny@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA

Valais Permanent
Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
valais.persistent@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA

Valais Electro
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 31 80
valais.electro@adecco.ch

adecco.ch



SOMMAIRE**Votations du 21 mai 2017**

- Pourquoi une loi d'application cantonale de la LAT? 4-5
- Stratégie énergétique 2050: Premier paquet de mesures 6-7
- Stratégie énergétique 2050: Bon pour le Valais! 9

Initiative populaire

- «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables» 10-11

Contrôle des chantiers

- Le Valais augmente la pression pour éradiquer le travail au noir 14-17

L'enquête

- Médecins complaisants et attestations bidons 21-23

Membres

- Les défis de physiovalais-wallis 25
- L'AVP devient JardinSuisse Valais 26-27
- Assemblée générale tec-bat 29
- L'AVEMEC? Une fringante centenaire! 30-32
- Swiss Backery Trophy 33
- Assemblée générale AVABPC 35
- L'enseignement privé compte 2500 étudiants en Valais 35
- Assemblée générale du métier de la coiffure 37

Events

- Salon Prim'Vert 38-41
- Les Rendez-vous des Femmes PME 43
- Passion Nature 44-45

Le conseil PME

- Réduisez votre facture fiscale grâce à la prévoyance 48-49

Economie

- La rénovation, un marché d'avenir? 50-51
- Les propriétaires de R2 souhaitent être écoutés 52

Grand Conseil

- La répartition des sièges 53

Fiscalité

- Echange automatique de renseignements EAR 54-55

Le conseil juridique

- Salarié ou indépendant? 56-57

Management d'entreprise

- Les 9 caractéristiques des personnes qui évoluent 60-61



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

LcAT: ALLER de l'avant!

Par Marcel Delasoie

Secrétaire général UVAM



Au bout du compte, le projet de loi cantonale d'application proposé par le Gouvernement valaisan, et largement accepté par le Grand Conseil, permet aux propriétaires et communes valaisannes de doubler la période prise en considération pour le dézonage qui passerait de 15 à 30 ans, de sauver plus de 1000 ha du dézonage grâce à la flexibilité offerte par les zones réservées, de chasser l'insécurité juridique consécutive à la votation et par conséquent de relancer les investissements, et, finalement, de respecter la Constitution et la législation fédérale avec une solution approuvée par les instances fédérales.

Un OUI à la LcAT sera donc le OUI de la sagesse, le OUI de l'avenir, car il n'est jamais bon de ressasser le passé, surtout lorsqu'il ne peut générer qu'amertume et incompréhension.

des terres au même rythme qu'auparavant et de réduire drastiquement les zones à construire constituées dans les cantons périphériques, et en Valais en particulier. Prendre chez «Job» pour donner à «Crésus», voilà le «deal» que le peuple suisse, proprement «Berné», a accepté voici 4 ans. Et la bannière du Vieux-Pays d'être en «berne».

Que faire après un tel camouflet? Eh bien le Conseil d'Etat valaisan a pris la seule décision qui pouvait être prise: il a immédiatement travaillé à faire en sorte que l'application de cette LAT scélérat soit le moins dommageable possible pour la population valaisanne. Il a négocié point après point et expliqué les préoccupations particulières de notre canton, qui compte, et de loin, le plus haut taux de propriétaires de Suisse et qui, par conséquent, est beaucoup plus impacté par cette loi que le reste des Confédérés principalement locataires.

Ce sera aussi l'occasion de démontrer avec fierté que le peuple valaisan, chahuté par la déferlante du 3 mars 2013, poursuit sa route contre vents et mares, en préservant les intérêts des générations futures. Oui donc à la LcAT le 21 mai prochain. ■

Pourquoi une LOI d'application cantonale de la LAT?

UVAM

La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a été approuvée par le peuple suisse et en force. Elle fixe aux cantons un délai au 1^{er} mai 2019 pour adapter leur législation cantonale et leur plan directeur. Le Valais est durement touché par ce texte. Une application pure et simple de la LAT forcerait le canton à un dézonage massif.

Grâce à cette loi d'application cantonale, nous conservons la maîtrise de notre développement économique et démographique.

Afin de réduire au maximum les effets d'une loi fédérale rejetée par 80% de la population valaisanne, les autorités cantonales ont élaboré une solution pragmatique et adaptée aux spécificités du Valais. Elle exploite au mieux les possibilités ouvertes par le droit fédéral et permet de réduire de moitié le dézonage effectif dans notre canton.



La Loi d'application de l'aménagement du territoire est une SOLUTION et ce pour plusieurs raisons

1

POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES VALAISANNES ET DES VALAISANS

Plus de 1000 ha sauvés du dézonage !

La solution proposée est celle qui ménage le plus les intérêts des habitants de notre canton. C'est elle qui permet de réduire au maximum les dézonages. Grâce à son approche flexible des zones réservées et des périmètres d'urbanisation, elle évite une dévalorisation abrupte qui pénaliserait de nombreux propriétaires.

2

POUR RÉTABLIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ET RELANCER LES INVESTISSEMENTS

Enjeu: entre 1,3 et 3,8 milliards de francs sur 10 ans !

Accepter ce projet c'est aussi sortir plus rapidement de l'insécurité juridique actuelle qui menace la réalisation de nombreux projets et dissuade les investissements dans notre canton. En cas de rejet, notre économie ferait face à des pertes conséquentes équivalentes à la moitié de la croissance annuelle.

3

POUR UNE GESTION JUSTE ET DURABLE DE NOTRE SOL

Laisser une marge de manœuvre à nos descendants

Le sol est un bien rare et précieux, particulièrement dans un canton touristique comme notre Valais. Son utilisation doit être parcimonieuse et pensée dans la durée pour respecter les grands équilibres entre activités humaines, ressources alimentaires et naturelles, et protection contre les dangers. Il en va du bien-être des générations futures et de notre responsabilité morale de le préserver.

4

**POUR CONSERVER LA MAÎTRISE DE
NOTRE DÉVELOPPEMENT**

Eviter les sanctions par Berne !

Grâce à cette loi d'application cantonale, nous conservons la maîtrise de notre développement économique et démographique. Elle est non seulement flexible, mais aussi adaptée à nos besoins uniques d'urbanisation et d'équipement. Si nous ratons ce virage, nous devrons nous contenter d'une application stricte de la loi fédérale, autrement dit faire face à un dézonage brutal et des décisions sans concessions de la part de Berne et des tribunaux.

5

**POUR RESPECTER
LA CONSTITUTION ET LES LOIS FÉDÉRALES**

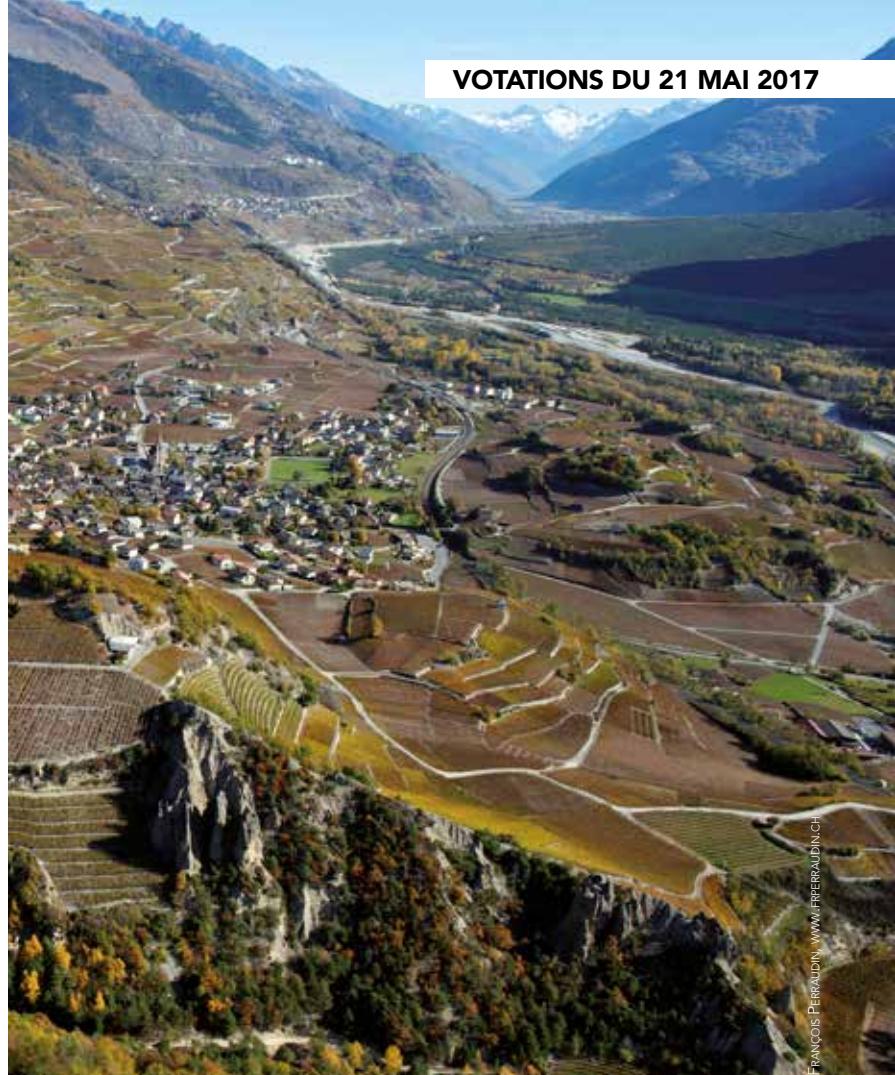
Etre à l'heure en 2019

La LAT a été approuvée en référendum par le peuple suisse, malgré le rejet à plus de 80% par les électeurs valaisans. Notre canton accepte cette décision démocratique et est tenu de la mettre en œuvre d'une manière ou d'une autre avant 2019, sous peine de sanctions. Le projet proposé par le canton est une solution pragmatique, adaptée et conforme au droit fédéral.

Les conséquences d'un NON

Si la loi cantonale d'application est refusée, alors le plan directeur cantonal ne pourra être approuvé par la Confédération avec pour conséquences :

1. une interdiction totale de classement en zone à bâtir (moratoire absolu), même avec une compensation de surface équivalente ou en cas de nécessité urgente, rendant impossible, entre autres, la réalisation de projets communaux et cantonaux, touristiques, hydrauliques, etc. nécessitant une extension de la zone à bâtir;
2. une insécurité juridique très élevée pour tous les projets de construction et de planification, liée aux risques accrus d'opposition aux demandes de permis de construire par la Confédération, les organisations environnementales ou des particuliers;
3. une perte économique entre 1,3 et 3,8 milliards de francs sur 10 ans, soit une réduction de moitié de la croissance économique attendue pour le canton du Valais;
4. la nécessité d'élaborer une «pure» loi d'application, non soumise à référendum, avec une application stricte de la LAT et donc le risque élevé de devoir dézoner les zones à bâtir dépassant les besoins pour les 15 prochaines années. ■



FRANÇOIS PERRAUDIN, WWW.FPERRAUDIN.CH



En bref

La révision partielle de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT):

- permettra de réduire au maximum les dézonages et, grâce à son approche flexible des zones réservées et des périmètres d'urbanisation, évitera une dévalorisation abrupte qui pénaliserait de nombreux propriétaires;
- évitera l'insécurité juridique actuelle qui menace la réalisation de nombreux projets;
- empêchera une application stricte de la loi fédérale, autrement dit faire face à un dézonage brutal et des décisions sans concessions de la part de Berne et des tribunaux;
- est une solution pragmatique, adaptée et conforme au droit fédéral.

L'UVAM vous invite donc à accepter cette loi le 21 mai prochain.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050

Premier PAQUET de mesures

Par Henrique Schneider

Directeur adjoint USAM

Le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 adopté par le Conseil fédéral vise à augmenter l'efficacité énergétique ainsi qu'à exploiter les potentiels en matière de force hydraulique et de nouvelles énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse). Le paquet de mesures nécessite une refonte totale de la loi sur l'énergie et la modification d'autres lois fédérales. Le Parlement a accepté le projet le 30 septembre 2016, en votation finale.

Les chiffres des référendaires se fondent toutefois sur un éventuel deuxième paquet, qui pour l'instant n'existe pas. Les citoyens se prononcent seulement sur une loi sur l'énergie et non sur un tournant énergétique, des taxes d'incitation, voire des modifications constitutionnelles.

Les Chambres avaient déjà renforcé le développement des énergies renouvelables et l'augmentation de la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC) – sans possibilité d'exempter les PME – par l'entrée en vigueur début 2014 d'une modification de la loi sur l'énergie (initiative parlementaire 12.400). La plupart des instruments de la Stratégie énergétique 2050 existent aujourd'hui déjà dans la loi sur l'énergie et dans les modèles de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). La votation populaire du 21 mai 2017 porte sur la révision de la loi sur l'énergie.

Le référendum contre la Stratégie énergétique 2050 – contre la loi sur l'énergie – ne concerne pas une éventuelle deuxième étape ou un éventuel deuxième paquet

de mesures. Celui-ci entraînerait une modification constitutionnelle et l'introduction d'une taxe d'incitation supplémentaire.

Arguments POUR

OUI à la poursuite et à l'amélioration de la politique énergétique actuelle. Le premier paquet de mesures n'apporte que peu de modifications au système en vigueur. Il s'agit d'une évolution accompagnée d'une correction ponctuelle et non d'une révolution. La correction ponctuelle intervient au niveau du système de subventionnement RPC, que l'on aménage de manière plus efficace et plus proche du marché.

OUI uniquement au premier paquet de mesures. La votation porte uniquement sur les mesures du premier paquet. Les chiffres des référendaires se fondent toutefois sur un éventuel deuxième paquet, qui pour l'instant n'existe pas. Les citoyens se prononcent seulement sur une loi sur l'énergie et non sur un tournant énergétique, des taxes d'incitation, voire des modifications constitutionnelles.

OUI au caractère temporaire du système de subventionnement RPC. La politique énergétique suisse offre, pour la première fois, une véritable chance de supprimer une subvention. Le premier paquet de la Stratégie énergétique 2050 fixe au système de subventionnement RPC une limite dans le temps, à savoir 2025. Ensuite, le système disparaîtra.

OUI à une politique énergétique bien définie. Pour les investisseurs, l'économie, la force hydraulique et une planification fiable des entreprises, il est important, après des années de bras de fer politique, de mettre de l'ordre dans notre politique énergétique. C'est ce que fait le premier



Le petit plus pour le Valais

Les grandes installations hydroélectriques en difficulté auront la possibilité de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 1 ct/kWh. Pour ce faire, elles pourront prélever le 25 % de l'augmentation de la taxe sur l'électricité. Cela permettra de compenser très partiellement la forte diminution des redevances hydrauliques.

paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Si ce projet est refusé en votation, il n'en restera rien si ce n'est une situation difficile. Le système de subventionnement actuel ne serait pas corrigé et resterait illimité dans le temps, alors que l'insécurité politique augmenterait.

Dans les arguments contre, nous devons relever que le consommateur devra faire face à une augmentation de 0,08 ct/kWh, que l'approvisionnement sera quelque peu désécurisé avec la fermeture des centrales nucléaires et que la dépendance de l'étranger sera toujours plus importante.

OUI à la garantie des améliorations apportées par l'USAM à la Stratégie énergétique 2050:

- L'USAM ne voulait inclure aucun objectif de consommation et de production d'électricité dans le premier paquet, car cela préjuge d'une deuxième étape. Les objectifs ont alors été transformés en valeurs indicatives (celles-ci n'incluent aucune compétence réglementaire pour la Confédération) et corrigés à la baisse.
- L'USAM voulait un scénario de sortie – avec échéance précise – du concept de promotion (de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables) via la rétribution à prix coûtant (RPC). Le Parlement a répondu à notre attente.
- L'USAM voulait également introduire des incitations fiscales visant à augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments, elle a là aussi été satisfaite.
- L'USAM s'opposait à un nouveau relèvement de la limite concernant la taxe sur le CO₂; le système actuel a été maintenu.
- L'USAM s'opposait à l'introduction de normes de consommation telles que des standards de construction contraignants ou l'obligation pour les fournisseurs d'électricité de baisser la consommation de leurs clients. Ces normes ont été biffées.

Appréciation

Si l'on compare succès obtenus et échecs rencontrés par l'USAM dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, les succès l'emportent légèrement. Il est essentiel de garantir ce léger avantage pour mieux combattre les projets énergétiques et environnementaux futurs (Stratégie Réseaux électriques, loi sur le CO₂, taxe climatique incitative et redevance incitative sur l'énergie). ■



En bref

La loi sur l'énergie (LEne):

- offre une politique énergétique bien définie, pour les investisseurs, l'économie, la force hydraulique et une planification fiable des entreprises, car il est important, après des années de bras de fer politique, d'y mettre de l'ordre;
- fixe au système de subventionnement RPC une limite dans le temps, à savoir 2025 et ensuite, le système disparaîtra;
- comprend des incitations fiscales visant à augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments;
- prévoit un soutien financier pour les grandes installations hydroélectrique en difficulté.

L'UVAM vous invite donc à accepter cette loi le 21 mai prochain.



09:35

Vous lisez l'UVAM Tribune.

Là maintenant,

vous constatez que votre capital retraite
pourrait être rémunéré à près du double
du taux minimal LPP.

Groupe Mutuel Entreprise®

Assurance-accidents, assurance indemnité journalière
et prévoyance professionnelle

Santé®

Vie®

Patrimoine®

Entreprise®



Assuré. Là. Maintenant.

Révision de la loi sur l'énergie

BON pour le Valais !

Par Yannick Buttet

Conseiller national



Le 21 mai prochain, nous sommes appelés à nous prononcer sur la stratégie énergétique 2050 de notre pays. Suite à la catastrophe de Fukushima, le Conseil fédéral et le

but de réduire la consommation d'énergie et de produire davantage d'énergie renouvelable indigène. Ce double objectif sera atteint par des soutiens financiers issus tant de la taxe sur le CO₂ (pour le Programme Bâtiments en particulier) que de la surtaxe sur la consommation d'électricité (taxe RPC).

Si la perspective de subventions fédérales ne nous enchanterait guère, cette période transitoire est indispensable pour assurer un tournant énergétique bon pour l'avenir de notre planète, de notre pays et de notre canton. Sans compter que le système de promotion des énergies renouvelables a été optimisé en se rapprochant de l'économie (une prime unique remplaçant dans de nombreux cas un soutien de plusieurs années) et limité dans le temps.

En effet, au-delà des effets bénéfiques pour la protection du climat, la stratégie énergétique 2050 aidera nos barrages à surmonter la période difficile qu'ils vivent actuellement puisque les grandes installations hydroélectriques non rentables pourront bénéficier d'un soutien allant jusqu'à 1 ct/kWh en prélevant le ¼ de l'augmentation de taxe sur l'électricité à cette fin. Cela ne compensera pas le niveau historiquement bas des prix de l'électricité mais permettra aux exploitants des barrages d'envisager l'avenir avec un peu moins d'appréhension et, par conséquent, de limiter la pression sur les cantons alpins quant à la diminution drastique des redevances hydrauliques.

Bonne pour le Valais, la stratégie énergétique 2050 de la Suisse est bonne pour notre économie également, et pas seulement pour les entreprises actives dans l'énergie. En effet, les efforts consentis dans l'optimisation énergétique des bâtiments pousseront à des travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration, tant du parc immobilier que des processus industriels.

2050 c'est loin mais ne vous laissez pas mener par le bout du nez, les objectifs (indicatifs) qui sont fixés dans la loi, ambitieux mais réalistes, sont fixés uniquement à l'horizon 2020 et 2035.

Tout cela pour un surcoût moyen de 40 francs par année pour un ménage, le jeu en vaut largement la chandelle. Et, pour une fois que la Berne fédérale développe une politique favorable à notre canton, ne laissons pas passer notre chance. ■



Pour une fois que la Berne fédérale développe une politique favorable à notre canton, ne laissons pas passer notre chance.

Parlement ont décidé de quitter l'ère du nucléaire du XX^e siècle. La chute des prix de l'énergie, et de l'électricité en particulier, a confirmé la nécessité de modifier la loi sur l'énergie.

La stratégie énergétique 2050 a pour

«STOP à l'îlot de cherté –

UVAM

La Suisse est un pays où les prix sont élevés. Les PME qui achètent leurs matières premières auprès d'importateurs suisses souffrent d'un manque de compétitivité important par rapport aux concurrents des pays voisins. Des études ont montré que les constructeurs métalliques, les entreprises de Swissmechanic, de la Fédération de l'hôtellerie et de la restauration, d'hotelleriesuisse, du syndicat des arts graphiques, du secteur du tourisme et de nombreuses autres branches doivent faire face à des prix d'achat jusqu'à 50% supérieurs à ceux de leurs concurrents étrangers.

Les entreprises exerçant leurs activités en Suisse pourraient enfin acheter des articles à des prix équitables et renforcer ainsi leur compétitivité face à leurs concurrents étrangers.

Il est nécessaire d'agir, car les fournisseurs étrangers actifs à l'international imposent un surcoût injustifié – supplément Suisse – et peuvent refuser les achats directs à l'étranger et la livraison directe depuis l'étranger. Les «suppléments Suisse» diminuent la compétitivité des entreprises et ont un impact négatif sur les recettes et la sécurité de l'emploi. Mais en fait, de quoi s'agit-il?

L'initiative pour des prix équitables est-elle nécessaire ?

La Suisse est un îlot de cherté. Pour les mêmes produits, entreprises et consommateurs suisses paient des prix plus chers que ceux pratiqués à l'étranger. Le niveau plus élevé des coûts salariaux, des coûts d'infrastructure et des coûts de location en Suisse n'explique que dans une faible mesure cette différence de prix. La raison est bien plus à chercher dans la pratique des grands groupes opérant à l'international qui maintiennent les prix en Suisse à un niveau artificiellement élevé. Ils exploitent ainsi son fort pouvoir d'achat de manière ciblée. Les petites et moyennes entreprises (PME), les consommatrices et les consommateurs, les institutions étatiques, par exemple les universités ou les hôpitaux, ainsi que les communes, les cantons et la Confédération en font particulièrement les frais. Malheureusement, les lois existantes ne suffisent pas pour empêcher ces prix surfaits. L'initiative pour des prix équitables donne à la COMCO des moyens législatifs plus étendus pour changer la donne.

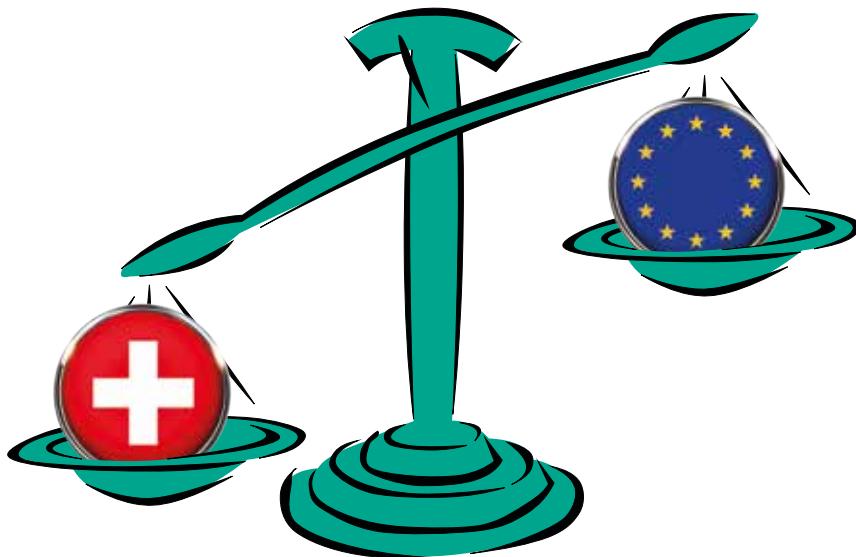
Qui est derrière l'initiative pour des prix équitables ?

Des associations de PME, des associations d'employeurs, des organisations de protection des consommateurs, ainsi que des politiciennes et des politiciens issus de l'UDC, du PS, du PLR, du PDC, des Verts, des Vert'libéraux et du PBD provenant de toutes les régions du pays sont à l'origine de l'initiative et la soutiennent. Vous trouverez les noms des membres du comité d'initiative et des membres des associations sous www.prix-equitables.ch.

Qu'exige l'initiative pour des prix équitables ?

L'initiative pour des prix équitables prévoit d'apporter des changements à la loi sur les cartels et, par exemple, à la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). Voici les principaux points de l'article constitutionnel et des dispositions transitoires proposés par l'initiative:

- A l'heure actuelle, des entreprises sont souvent forcées d'acheter à des prix surfaits des produits de grands groupes internationaux auprès des distributeurs officiels basés en Suisse. Cette contrainte d'achat imposée en Suisse doit être supprimée et, à l'avenir, les entreprises exerçant leurs activités en Suisse pourront acheter sans discrimination à l'étranger s'il n'existe pas de possibilités suffisantes et raisonnablement supportables de se rabattre sur d'autres entreprises vendueuses.
- En principe, l'achat non discriminatoire de marchandises à l'étranger devrait s'appliquer également au commerce en ligne international.



pour des prix équitables»

- Les réimportations de marchandises dans le pays où elles ont été fabriquées pourront être limitées par les entreprises vendeuses si la réimportation de ces articles a pour but la revente dans ce même pays, et si elle se fait sans transformation ultérieure. Par exemple, si une entreprise suisse veut conquérir un nouveau marché étranger et si, pour cette raison, elle accorde des rabais, elle est autorisée à prescrire que ces produits ne soient pas réintroduits en Suisse et n'y soient pas vendus (sans transformation ultérieure).

Quels seront les effets de l'initiative sur les emplois en Suisse?

En raison de ces prix surfaits dus aux «suppléments Suisse», des dizaines de milliers d'emplois ont été perdus ou sont menacés, voire n'ont pas pu être créés dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, des arts et métiers et du commerce. La Suisse profiterait d'emblée triplement de ces prix équitables. Premièrement, un nombre accru de citoyennes et citoyens suisses se mettraient à nouveau à acheter en Suisse au lieu de se rendre dans les pays étrangers limitrophes. Deuxièmement, avec des prix plus bas pour des produits importés, il resterait davantage d'argent dans le portefeuille des consommateurs, de l'argent qui serait désormais disponible pour acheter d'autres produits (à savoir également des produits suisses) et prestations de services. Troisièmement, les entreprises exerçant leurs activités en Suisse devraient payer des prix moins élevés pour des appareils, des machines et des biens importés et pourraient ainsi améliorer leur compétitivité. Cela préserverait des emplois existants et cela en créerait de nouveaux.

Quels seront les effets de l'initiative sur les salaires en Suisse?

Parce que de nombreux produits sont excessivement chers en Suisse, pour un montant de 100 francs par exemple, à l'heure actuelle, nous pouvons moins acheter que les consommateurs allemands, français, italiens ou autrichiens. Si les entreprises suisses pouvaient importer des articles à des prix meilleur marché, cela aurait d'emblée deux effets positifs. Premièrement, nous pourrions acheter davantage pour le salaire dont nous disposons. Deuxièmement, cela allégerait la pression sur les salaires parce que, grâce à la baisse des prix d'achat pour les produits importés, les entreprises ne seraient plus contraintes d'économiser ailleurs, par exemple sur les salaires.

Et même si on le prétend fréquemment, le niveau des salaires en Suisse n'est aucunement la cause de l'îlot de cherté qu'est la Suisse.

Signez l'initiative pour des prix équitables!



OUI à une baisse des prix à la consommation
et à une augmentation du pouvoir d'achat.

OUI à des prix d'achat équitables
et au renforcement de la compétitivité des entreprises.

OUI à la sécurité des emplois
et à de bons salaires.

www.prix-equitables.ch

Association «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables», Amthausgasse 18, 3011 Berne, info@prix-equitables.ch

Association «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables», Amthausgasse 18, 3011 Berne, info@prix-equitables.ch

Quels seront les effets de l'initiative sur les entreprises opérant en Suisse?

Les entreprises exerçant leurs activités en Suisse pourraient enfin acheter des articles à des prix équitables et renforcer ainsi leur compétitivité face à leurs concurrents étrangers. Cela préserverait des emplois existants et cela en créerait de nouveaux. Les entreprises exportatrices pourraient continuer de déterminer elles-mêmes leur marge bénéficiaire, et des différenciations en matière de prix demeureraient autorisées, comme jusqu'à présent. En outre, l'initiative prévoit des limitations des réimportations en Suisse. ■

SION PALMA DE MAJORQUE



Une entreprise familiale à votre service depuis 1953 !

BUCHARD
voyages
N°1 en Suisse romande

VOL DIRECT TOUS LES DIMANCHES
DU 23 AVRIL AU 15 OCTOBRE 2017

helvetic airways



FORFAIT PLAGE DÈS 950.-

LA SEMAINE, VOL + HÔTEL INCLUS



FORFAIT DÉCOUVERTE DÈS 1'250.-

LA SEMAINE, VOL + HÔTEL + EXCURSIONS INCLUS

LES +

- ✓ + de 35 hôtels à choix de 3 à 5*sup.
- ✓ Accueil Buchard à l'aéroport de Sion
- ✓ Vol avec Helvetic Airways (durée 1h30)
- ✓ Assistance sur place par notre représentant(e)
- ✓ Check-in express 60 min avant le départ de Sion
- ✓ A Palma, transfert A/R en bus de l'aéroport à l'hôtel

LES +

- ✓ Programme avec 3 excursions incluses en car privatisé pour Buchard : Alcudia, Pollença, Formentor avec guide Marché de Sineu Tour panoramique de Palma
- ✓ 7 nuits à l'hôtel Java 4* entièrement rénové, en demi-pension

DÉPARTS TOUTES LES SEMAINES

Du 23 avril au 21 mai	: Fr. 1'250.-
Du 28 mai au 11 juin	: Fr. 1'295.-
Du 27 août au 24 septembre	: Fr. 1'365.-
Du 1 ^{er} au 15 octobre	: Fr. 1'250.-

(Prix par pers. en chambre double)

SPÉCIAL
MUSIQUE ET DANSE
TOUS LES SOIRS
AVEC ROCCO
DU 8 AU 15 OCTOBRE 2017

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE MAJORQUE AU DÉPART DE SION

027 306 22 30 - WWW.BUCHARD.CH

LEYTRON (VS) – ECUVILLENS (FR) – AUBONNE (VD)

La BCVs est PARTENAIRE de Newhome

LE PLUS GRAND PORTAIL IMMOBILIER GRATUIT DE SUISSE



Par Albert Gaspoz

Directeur adjoint BCVs

Avec plus de 65000 annonces dans 18 cantons, le portail immobilier newhome.ch est actuellement la plateforme immobilière gratuite la plus importante de Suisse. Newhome.ch est également disponible dans le canton du Valais grâce au partenariat conclu avec la Banque Cantonale du Valais (BCVs).

Les Banques Cantonales garantissent fiabilité, compétence, une grande expérience dans l'immobilier et la proximité avec le marché régional.

Un développement important

Ces dernières années, aucun autre portail immobilier ne s'est développé aussi rapidement que newhome.ch. Dans 18 cantons de Suisse, le portail est même devenu le leader incontesté du marché. Aussi bien les particuliers que les professionnels de l'immobilier, privés ou institutionnels, peuvent placer leurs annonces gratuitement sur newhome.ch

Des publications gratuites et complètes

Son offre particulièrement attractive pour les annonceurs porte ses fruits: plus de 3500 professionnels de l'immobilier, dont certains des plus renommés de Suisse, publient leurs an-

nonces sur newhome.ch. S'y ajoutent des milliers de privés et, à l'échelle nationale, plus de 650 communes et villes qui publient leurs offres immobilières en ligne uniquement et exclusivement sur newhome.ch.

Ce système d'insertion en ligne est simple à utiliser et permet aux propriétaires de faire des présentations très détaillées et d'offrir jusqu'à 30 images et 10 fichiers PDF par objet. Des maquettes 3D innovantes permettent aux personnes en recherche de se déplacer à l'intérieur de l'objet et de visualiser des logements sous tous les angles.

Une offre importante et un accès très convivial

En parallèle, les clients potentiels bénéficient d'un outil de recherche efficace aux multiples possibilités ainsi que d'un nombre croissant d'annonces. Ils peuvent comparer des offres de location et d'achat, sélectionner les agences ou propriétaires de la région et les contacter directement. De nombreux critères de recherche comme la localité, le prix et la

surface habitable sont à la disposition des personnes intéressées.

Le portail est également optimisé pour les appareils mobiles. Grâce au design attractif, ce site est également disponible sur les smartphones et tablettes dans un format optimisé; newhome.ch est donc facile à utiliser sur tous les supports actuels.

Des offres vérifiées pour garantir sérieux et sécurité

Avant qu'une offre ne soit publiée, elle est soumise à une vérification approfondie par l'une des 18 Banques Cantonales partenaires de newhome.ch.

Parmi elles, la Banque Cantonale du Valais offre une valeur ajoutée supplémentaire à ce portail immobilier gratuit. Les Banques Cantonales garantissent fiabilité, compétence, une grande expérience dans l'immobilier et la proximité avec le marché régional. Cette constellation unique contribue à ce que newhome.ch continue à prendre de l'importance dans un marché pourtant très concurrentiel.

Newhome.ch, le portail immobilier gratuit qui n'a pas de prix ! ■



Le Valais augmente la éradiquer le travail au

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

Nathalie Reuse, coordinatrice, et son équipe de six contrôleurs, renforcés par une collaboratrice spécialisée, ont été engagés depuis le 1er janvier 2017 pour veiller à l'application des CCT et contrôler les entreprises étrangères actives en Valais. La tâche est immense. Premiers résultats attendus pour cet automne.

Nous allons tout faire pour aller vite et avoir un maximum d'informations pour permettre au système de sanctions de bien fonctionner.

L'attente de tous les milieux, patrons, syndicats et Etat du Valais est énorme. En mettant le paquet depuis le 1er janvier 2017 pour éradiquer la concurrence déloyale sur les chantiers de construction et faire respecter l'application des CCT, tous les partenaires du secteur ont l'ambition de stopper le cancer qui ronge l'économie valaisanne. Nathalie Reuse, nouvelle coordinatrice, et son équipe de six contrôleurs ont pour mission de contrôler le maximum de chantiers du samedi, ainsi que le respect de la loi sur les travailleurs détachés (LDét) durant les jours ouvrables. Objectif: faire appliquer la loi et éviter toute concurrence déloyale. Rencontre avec celle qui est en charge de pister les fraudeurs.



Nathalie Reuse, quand avez-vous débuté votre mission ?

J'ai commencé début janvier 2017. J'ai été nommée coordinatrice de l'association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC). Avec six nouveaux contrôleurs engagés, assermentés par le Conseil d'Etat et formés, nous contrôlons que la loi est correctement appliquée en Valais. En particulier pour tout ce que touche le travail du samedi, le dumping salarial et la loi sur les travailleurs étrangers détachés. Les contrôleurs vont se concentrer sur les samedis et les jours fériés, car, de l'avis général, c'est ces jours-là que se concentrent les abus. Quant au respect de la LDét, c'est en étroite collaboration avec les inspecteurs de l'ICE (Inspection cantonale de l'emploi) que nous renforçons les contrôles sur les chantiers durant la semaine.

Pourquoi le samedi et pas les autres jours de la semaine ?

Des contrôles sont déjà effectués toute la semaine par les experts de l'inspection cantonale de l'emploi (ICE) dans des secteurs spécifiques. Nous travaillons dans les mêmes bureaux pour augmenter l'efficacité des contrôles et l'échange de données afin de bénéficier de synergies optimales. Pour le respect de la réglementation du travail du samedi et des jours fériés, les contrôleurs engagés accentueront une présence sur les chantiers de construction en étant répartis par région, soit le Haut-Valais, Valais central et Bas-Valais. Nous allons échanger nos informations, faire circuler les dossiers pour être de plus en plus forts contre cette problématique que constitue le travail illégal en Valais. Je rappelle que les spécialistes parlent de plus de 1,2 milliard de francs suisses qui échappent au système et donc aux assurances sociales et aux impôts. C'est un immense manque à gagner pour



PRESSION pour noir



tout le monde, sans parler du danger que tout cela constitue pour les entreprises qui sont victimes de ces abus et les employés dont les droits ne sont pas respectés.

Vous venez de commencer, que vous attendez-vous à trouver ?

C'est difficile à dire, mais la situation est extrêmement tendue dans le secteur de la construction, tant dans le gros œuvre que dans le second œuvre en Valais qui reste quand même moins touché que des cantons comme Genève, Vaud ou Neuchâtel. Mais l'ensemble des partenaires ont estimé, en 2016, que c'était le moment de prendre la situation en main pour faire respecter la loi et surtout pour que tout le monde soit traité sur le même pied d'égalité. Nous allons concrètement mener des enquêtes sur le terrain pour contrôler que tout soit en règle. Cela signifie des contrôles d'identité, des autorisations de travail, des permis de séjour. Mais aussi et surtout pour le travail du samedi, soumis à autorisation, nous allons être très attentifs pour établir les faits.

Et ensuite, une fois les contrôles effectués et les coupables démasqués, que se passe-t-il ?

Ensuite, nous faisons notre rapport que nous transmettons plus loin pour d'éventuelles sanctions. Nous nous concentrerons sur le terrain avant de passer les dossiers plus loin pour analyse et sanction.

Justement, vous évoquez les sanctions qui paraissent si faibles et si peu souvent appliquées. Comment être sûr que les coupables seront sanctionnés pour leurs fautes ?

C'est un point fondamental. Nous allons tout faire pour aller vite et avoir un maximum d'informations pour permettre au système de sanctions de bien fonctionner.



L'ARCC, c'est quoi ?

L'association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC) est née le 18 novembre 2016, suite à la signature d'une convention de collaboration entre les partenaires du secteur (patronat et syndicat) et l'Etat du Valais. Ce pas supplémentaire est la suite logique d'une collaboration qui existe depuis 2001 entre les commissions paritaires du gros et du second œuvre et l'Etat.

Les contrôleurs de l'ARCC travailleront essentiellement le week-end. Leur mission consistera prioritairement à épinglez les travailleurs du samedi qui violent ainsi les conventions collectives du travail (CCT). Les activités de l'ARCC s'inscrivent également contre les entreprises étrangères travaillant illégalement, sans s'être annoncées au canton. Ils opéreront donc des contrôles systématiques sur la base des annonces de travailleurs détachés, mais interviendront aussi sur dénonciations.

Pour Serge Métrailler, président de l'ARCC, «le fait d'avoir une telle structure directement intégrée à un service étatique fait de l'ARCC un modèle du genre en Suisse romande».

Les sept contrôleurs assermentés représentent un total de 2,8 EPT, mais leur taux d'activité est appelé à augmenter en fonction des résultats obtenus. Un bilan sera effectué à la fin de l'année. Pour l'heure, le budget 2017 est de 500 000 francs, financé par tous les partenaires concernés.

**➤ Etes-vous optimiste sur ce point ?**

Oui, absolument. Il me semble que les mentalités sont en train d'évoluer et que tous les partenaires sont prêts à s'investir pour limiter la concurrence déloyale. Il faudra bien évidemment que nous fassions nos preuves et que notre travail apporte les résultats escomptés.

Quel style allez-vous donner à ces contrôles ?

Nous allons pratiquer ces contrôles, voulus par le plus grand nombre, de manière systématique et rigoureuse, tout en privilégiant le dialogue. L'objectif est de marquer une présence accrue dans le terrain par nos contrôles du respect de la LDét et du respect du travail du samedi soumis à autorisation, donc par là même le respect des CCT. Il est important que tant les employés que les employeurs comprennent le but de ces contrôles.

Bio-express

Nom: Nathalie Reuse**Fonction:** Coordinatrice de l'ARCC**Date de naissance:** 23 février 1978**Origine:** Orsières**Formations:** CFC employée de commerce, brevet fédéral de policière, diplôme de cadre de police, certification de membre état-major en cas de catastrophe, certification de cadre de l'ASC, chargée de sécurité AEAJ en protection incendie niveau 1 et brevet fédéral de spécialiste en santé et sécurité au travail.**Loisirs:** Ski de randonnée, escalade, alpinisme, voile et sports aquatiques. Mais aussi, cinéma, lecture, écriture, voyages et gastronomie.**En tant que femme, n'avez-vous pas peur d'évoluer dans un milieu très masculin ?**

Pas du tout. J'ai toujours évolué dans des milieux professionnels très masculins depuis plus d'une dizaine d'années. Cela ne me fait absolument pas peur, au contraire. Je pense avoir prouvé, ces dernières années et au cours de ma carrière, que je pouvais m'imposer sans trop de soucis. Je compte bien sûr y parvenir dans cette nouvelle mission, mais je ne serai pas toute seule. Il y aura les six nouveaux contrôleurs, les quelques 10 personnes du l'ICE,

«L'objectif est de marquer une présence accrue dans le terrain par nos contrôles du respect de la LDét et du respect du travail du samedi soumis à autorisation, donc par là même le respect des CCT. Il est important que tant les employés que les employeurs comprennent le but de ces contrôles.»

plus toutes les personnes qui œuvrent dans ce nouveau projet. La réussite de toute entreprise est le résultat d'un travail d'équipe. Tout seul, on ne sera pas efficace. Il faut une véritable prise de conscience de tout le secteur, pour un jour, limiter ce fléau que constitue le travail illégal. Les objectifs de l'ARCC sont de faire appliquer la loi, de faire respecter les règles existantes et de lutter pour un marché du travail plus égalitaire, plus transparent. ■

Le cri du CŒUR de Gabriel Fontannaz



Par Pascal Vuistiner

Journaliste

Gabriel Fontannaz est en colère, très en colère. Mais il est surtout désespéré face au fléau du travail au noir et au dumping sur les prix. Ce petit patron qui a créé son entreprise de gypserie, peinture et papiers peints en 1979 ne sait plus quoi faire. Témoignage.

«Notre profession a perdu sa fierté, son honneur, et surtout, le plus grave, la valeur de la formation est en chute libre. C'est le règne du prix le plus bas, des filous, de l'égoïsme. A ce rythme-là, nous allons tous disparaître si on ne s'unit pas pour réagir.»

La situation

«Si on ne fait rien, toute la profession va dans le mur. Je suis dans le métier depuis plus de 40 ans, je n'ai jamais vu ça. La situation n'est pas mauvaise, elle est catastrophique. Je suis membre du comité de l'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres (AVMPP) et président depuis 10 ans de la section de Sion, et franchement, je ne sais plus quoi faire. Et c'est la même chose chez mes collègues. Nous sommes en train de mourir. Tout a commencé avec le travail du samedi. Puis il y a eu les marchés publics, puis l'ouverture des frontières et maintenant le travail au noir et le dumping mortel sur les prix.»

Les nouveaux contrôleurs

«Je suis évidemment très content que le Valais se décide enfin à prendre le taureau par les cornes. 7 nouveaux

contrôleurs le samedi et les jours fériés c'est top, mais je pense que c'est encore insuffisant. Mettre 500 000 francs pour éradiquer le travail au noir, c'est cher, mais si les résultats sont là, ça vaut la peine.»

Les sanctions

«Le plus important pour nous, les petits patrons, c'est d'être sûr que la loi soit respectée et que les sanctions soient appliquées. Sinon, ça ne sert à rien. Il faudrait déjà commencer par punir les tricheurs. Si la loi sur la circulation et le paiement des impôts n'étaient pas égalitaires, tout le monde roulerait n'importe comment et plus personne ne payerait ses impôts. Ce qui nous manque le plus, c'est de ne jamais savoir si les tricheurs sont dénoncés et surtout s'ils paient des amendes. Pas de chiffres, pas de statistiques. Ce n'est pas possible. Il faut plus de transparence pour redonner confiance à tout le secteur.»

L'avenir

«Franchement, je suis plutôt quelqu'un d'optimiste, mais je ne vois pas comment on va s'en sortir. J'ai 62 ans. L'entreprise a compté au maximum jusqu'à 20 employés. Aujourd'hui, nous sommes 5 et c'est toujours plus difficile. J'ai fêté les 30 ans de l'entreprise en 2009 et je ne suis pas sûr de pouvoir fêter les 40 ans dans 2 ans. Je ne forme plus d'apprentis, car c'est devenu trop dangereux. Entre les risques économiques et les perspectives d'avenir, ça ne vaut plus la peine. C'est malheureux, mais je n'ai plus envie et je ne suis pas le seul. Notre profession a perdu sa fierté, son honneur, et surtout, le plus grave, la valeur de la formation est en chute libre. C'est le règne du prix le plus bas, des filous, de l'égoïsme. A ce rythme-là, nous allons tous disparaître si on ne s'unit pas pour réagir.» ■



Enregistrez-vous
gratuitement!
www.newhome.ch



100[★]
ANS | JAHRE

Newhome.ch

Le plus grand portail immobilier gratuit de Suisse


newhome.ch



Banque Cantonale
du Valais
www.bcv.ch

**Vivez des expériences authentiques
avec le Mont-Blanc Express !**

Le **BONHEUR** est dans le train



Par Cédric Tornay

Délégué commercial

Veritable colonne vertébrale de la Vallée du Trient, trait d'union entre la plaine et la montagne, la Suisse et la France, le Mont-Blanc Express constitue l'un des moyens les plus agréables de parcourir et de découvrir la région. Le train à crémaillère offre aux voyageurs la promesse d'une spectaculaire évasion. Entre Martigny et Chamonix, à travers une nature préservée, il se joue d'une déclivité parfois impressionnante, traverse des forêts enchanteresses, franchit des gorges sauvages, longe des à-pic vertigineux et des villages authentiques.

Le Mont-Blanc Express constitue l'un des moyens les plus agréables de parcourir et de découvrir la région.

Le train à crémaillère offre aux voyageurs la promesse d'une spectaculaire évasion.

En hiver, la rame panoramique garantit un accès rapide et sans encombre aux domaines skiables des Marécottes et de Balme/Vallorcine. Les offres d'été permettent au voyageur de parcourir la vallée à son rythme, sur une ou plusieurs journées, en s'arrêtant où bon lui semble, le temps d'une visite au zoo/piscine des Marécottes ou à Verticalp Emosson, par exemple. ■



Informations

Av. de la Gare 45
1920 Martigny
027 723 33 30

www.tmrsa.ch
www.mont-blanc-express.com



**EXIGEZ PLUS
DE VOTRE
FIDUCIAIRE®**

ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -
ASSURANCES - FINANCEMENT -
FORMATION**

Nous vous accompagnons,
quels que soient la taille
et le secteur d'activité
de votre société.

START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer
sur des bases saines et solides
pour assurer la pérennité
de votre nouvelle structure.

PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.
Nous vous apportons conseils
et vous aidons à réaliser
de belles économies.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir
des prestations sur mesure et de haute qualité.

MÉDECINS COMPLAISANTS ET ATTESTATIONS BIDONS

Pourquoi il faut rester **VIGILANT**

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

La récente affaire vaudoise de ce médecin qui signait des arrêts de travail à la chaîne nous donne l'occasion de faire le point en Valais. Quelle est l'ampleur de ce phénomène? Existe-t-il aussi dans notre canton? Est-il en augmentation? Comment le combattre? Pourquoi faut-il stopper ce cercle vicieux? Voici quelques pistes de réponses.

C'est une des plus grosses affaires de médecins complaisants de ces dernières années. Elle défraie la chronique depuis un article paru le 21 mars 2017, dans *20 Minutes*. L'occasion, pour votre magazine UVAM Tribune, de revenir sur une histoire hallucinante.

«Il y a des filières avec des médecins qui sont plus complaisants que d'autres. Pour nous, les patrons, le gros souci c'est le coût social. Ces tricheries augmentent les primes d'assurance perte de gain notamment qui sont payées par les patrons (deux tiers) et les employés (un tiers).» *Gilles Granges*

Petit retour en arrière

Un médecin d'origine étrangère, installé en Suisse depuis 2004, a été suspendu par le chef du Département vaudois de la santé. Brièvement incarcéré, le praticien a été relâché, mais ses deux cabinets dans les cantons de Vaud et de Genève ont été purement et simplement fermés. Toujours selon *20 Minutes*: «délivrer des certificats médicaux de complaisance constituait 90% de son travail». Et son business était plutôt florissant puisque sa réputation n'était plus à faire et que les employés intéressés par ce genre de tricherie connaissaient très bien la combine. Ce cas est-il exceptionnel? Pour Yves Seydoux, porte-parole du Groupe Mutuel au siège de Martigny, la réponse est clairement oui. «Il y a toujours eu et il y a toujours des fraudes. Mais il reste très rare, à ma connaissance, que les choses prennent une telle ampleur. Cette affaire est l'une des plus importantes de ces dix dernières années».



La polypragmasie, c'est quoi ?

Ce n'est ni le nom d'un drôle d'oiseau ni une pratique que la morale réprouve. Ce terme définit une pratique médicale non économique ou non pertinente. Cela implique la multiplication d'actes médicaux inutiles, des consultations trop fréquentes, une surabondance de tests et de prescriptions. Si elle est établie, la polypragmasie peut faire l'objet de sanctions financières voire pénales. Elle peut être assimilée à de l'escroquerie médicale.



► Ça existe en Valais aussi

Si les cantons de Vaud et de Genève, et donc les entreprises de ces deux cantons, sont touchés, la question suivante est évidemment de savoir quelle est la situation en Valais. «Ça existe aussi, confirme Yves Seydoux, mais pas dans la même ampleur», précise-t-il.

«Grâce à une filiale qui compile toutes les statistiques des médecins suisses, nous sommes en mesure de faire des analyses d'économicité. Cela signifie que nous sommes en mesure de dire, pour chaque médecin, quel est son coût par patient.» Christophe Kaempf

Pour Gilles Granges, patron d'une entreprise de plâtrerie-peinture à Martigny qui emploie une quarantaine de personnes, ce type de fraude existe aussi chez nous. «Il y a des filières avec des médecins qui sont plus complaisants que d'autres. Pour nous, les patrons, le gros souci c'est le coût social. Ces tricheries augmentent les primes d'assurance perte de gain, notamment, qui sont payées par les patrons (deux tiers) et les employés (un tiers). Donc tout le monde est perdant si des employés abusent du système», indique Gilles Granges qui est aussi président de la Commission de surveillance de la CCT en Valais. «Avec mon expérience, je pense que si l'on a des employés fixes à l'année c'est plus facile à contrôler que si l'on emploie beaucoup de personnel à durée limitée ou que l'on soit forcés de mettre une partie des collaborateurs au chômage durant l'hiver. Le problème dans ces fraudes, c'est que l'on constate souvent que ce sont les mêmes noms de médecins qui reviennent tout le temps.»

Stable

Alors, ces fraudes, en hausse ou pas ? «D'après les chiffres dont nous disposons, indique Christophe Kaempf, porte-parole de santésuisse, je dirais que le phénomène est plu-

tôt stable. Le pourcentage de médecins fraudeurs est de l'ordre de 0,3% en Suisse. L'affaire du canton du Vaud est hors-norme. Je confirme que c'est l'une des plus grosses de ces dernières années».

Comment le combattre ?

Oui, mais alors, comment lutter contre ce fléau ? Il existe plusieurs pistes. La première c'est le contrôle interne au niveau des assurances maladie. «Nous luttons contre deux types de fraudes. Celles contre l'assurance maladie avec par exemple des volumes de factures anormales, mais aussi contre les certificats de complaisance. Dans le cas qui nous concerne, les premiers soupçons ont commencé en 2014. Il a donc fallu près de 3 ans pour y mettre fin, car ce n'est pas toujours facile d'aller au bout. Dans ce cas très lourd et peu fréquent, nous avons pu le stopper, mais c'est loin d'être la norme», poursuit Yves Seydoux. Les contrôles internes sont une arme importante, la fraude se monte cette fois à près d'un million de francs. Mais ce n'est encore rien par rapport au montant global récupéré chaque année par le Groupe Mutuel. «Grâce à une gestion efficace des factures et un contrôle sévère, mais nécessaire, nous avons réussi à économiser près de 600 millions de francs l'an dernier soit environ 10% de l'ensemble des primes maladie payées par nos assurés. Contrôler, ça vaut donc la peine pour tout le système», plaide Yves Seydoux.

Chez santésuisse également, on met en avant les contrôles pour combattre les abus. «Grâce à une filiale qui compile toutes les statistiques des médecins suisses, nous sommes en mesure de faire des analyses d'économicité, indique Christophe Kaempf. Cela signifie que nous sommes en mesure de dire, pour chaque médecin, quel est son coût par patient. Nous tolérons une marge de 30% supérieure à la moyenne de ses collègues dans la même spécialité. Ensuite, nous intervenons progressivement en demandant



d'abord des explications puis, si nécessaire en prenant des mesures qui peuvent aller jusqu'à la dénonciation pénale. Nous essayons toujours d'écouter les arguments des médecins, mais lorsque cela va trop loin, nous devons sévir pour renforcer la crédibilité du système».

Ultime contrôle, celui du canton du Valais. «Même si nous ne disposons pas d'informations précises concernant le nombre de certificats de complaisance établis par des médecins de notre canton, indique Jean-Blaise Seppey, collaborateur scientifique au service de la santé publique de l'Etat du Valais, nous pouvons quand même agir. Dans de très rares cas, nous sommes saisis d'une plainte provenant par exemple d'un employeur confronté à ce qu'il pense être un certificat de complaisance. Les bases légales en vigueur prévoient que dans ce genre de cas une procédure administrative pour violation des devoirs professionnels pourrait être ouverte par la Commission de surveillance des professions de la santé (CSPS). Une procédure disciplinaire serait ouverte, cas échéant avec dénonciation pénale auprès du Ministère public, si un cas concret venait à se présenter. En l'absence de cas concret, des contrôles ou des enquêtes apparaissent difficilement concevables».

Pourquoi faut-il éradiquer ce phénomène ?

Lutter contre les médecins de complaisance qui abusent de certificats médicaux bidons, c'est aussi protéger tous ceux qui ne trichent pas. «A la fin, il faut bien que quelqu'un paie pour les tricheurs, les employés sérieux aussi. C'est pourquoi nous sommes très sensibles avec ces affaires, indique Gilles Granges, et le plus grand problème, c'est le collaborateur licencié qui se porte malade et qui disparaît grâce à un certificat médical véridique ou pas. Cela complique les choses pour tout le monde et jette la suspicion sur l'ensemble des acteurs. Ce n'est pas très sain. L'avantage de la récente affaire dans le canton de Vaud, c'est de sensibiliser tout le monde face à ce problème qui

coûte cher à notre système de protection sociale. Si tout le monde joue le jeu, je crois que l'on peut raisonnablement estimer que ce type de fraudes devrait diminuer. Mais les patrons doivent se réveiller et ne pas sous-estimer les fraudes. Et les médecins doivent nous aider en ne délivrant pas de certificats de complaisance. En cas d'accident, c'est relativement facile. En cas de maladie, on se heurte souvent à la sphère privée de l'employé et au secret professionnel du monde médical. C'est facile d'en parler, mais pas toujours facile de régler les cas difficiles», conclut Gilles Granges. ■



L'avis de Marcel Delasoie

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UVAM

«La réalité de médecins trop laxistes existe depuis toujours. Des cas sont connus dans le milieu mais jamais aussi graves que celui du canton de Vaud. Les tricheurs qui fraudent l'assurance, on les connaît. Dans des situations de licenciement, ces certificats de complaisance sont ennuyeux. Ils coûtent chers et tout le système finit par payer pour les tricheurs. Je salue le système de contrôle existant chez les assureurs, chez santésuisse, et à l'Etat mais je reste persuadé que l'on peut encore améliorer les choses en intensifiant les vérifications. Les patrons peuvent aussi contribuer à ce que la situation s'améliore. Grâce à des contacts directs et fréquents avec leurs employés, ils peuvent diminuer ce type de problème. J'en suis persuadé. Mais, n'oublions jamais qu'avec la maladie, c'est toujours très délicat». Cependant, traquer ces fraudeurs, c'est aussi défendre la très très large majorité de travailleurs consciencieux et honnêtes.



ford.ch

LA GAMME FORD TRANSIT

HAUTES PERFORMANCES. BASSE CONSOMMATION.



Dès Fr. 10'190.-* Dès Fr. 12'990.-* Dès Fr. 17'090.-* Dès Fr. 18'290.-*

Maintenant avec 5 ans de
garantie Ford Protect.



* Offres valables uniquement pour les clients commerciaux inscrits au Registre du commerce et auprès des concessionnaires Ford participants, jusqu'à révocation ou jusqu'au 31.12.2016. Nouveau moteur EcoBlue pour Transit Custom et Transit.

SIERRE Durret Automobiles SA 027 452 30 50

COLLOMBEY Ecoeur Automobiles SA 024 473 47 47

SION Garage Kaspar SA 027 327 72 73

MARTIGNY Garage Kaspar SA 027 722 63 33

SAINT-MAURICE Ecoeur Automobiles SA 024 486 22 22

VOLLÈGES Garage du Catogne SA 027 785 18 34

Les DÉFIS de physiovalais-wallis

Par Xavier Sallen

Physiovalais-wallis a tenu ses assises annuelles au Château de Loèche, le 13 février 2017 en présence de 31 membres. Philippe Germanier, co-président a ouvert l'assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes puis a cédé la parole à Sébastien Gattlen, co-président en charge du côté administratif de la fonction. Il a notamment félicité les 82 nouvelles adhésions à physiovalais-wallis comptant 397 membres au 31 décembre 2016.

Défisport a pour but de proposer, d'encadrer et d'offrir des journées d'activités adaptées aux personnes handicapées.

Parole à ...

Denise Foinant-Rytz, membre du comité et déléguée à physioswiss, a transmis quelques informations de l'association faîtière, notamment le fait que la motion déposée par physiovalais-wallis demandant l'adhésion de physioswiss à l'Union suisse des professions libérales (USPL) a été rejetée. Elle a également avisé les membres de la prochaine assemblée des délégués de physioswiss qui se tiendra le samedi 6 mai 2017.

Pascal Bridy, membre du comité et responsable de la formation, s'est réjoui d'annoncer que tous les cours prévus en 2016 ont pu être mis sur

pied. Il a profité de son temps de parole pour souligner l'importance de la formation continue et a invité les membres à consulter et à s'intéresser au programme de cours mis à disposition.

Kurt Zeiter a présenté à l'assemblée le «club des physiothérapeutes du Haut-Valais». En bref, ce club régional a pour principaux objectifs de créer une véritable collaboration entre l'hôpital et les physiothérapeutes indépendants et resserrer les liens entre les professionnels de la région. Il précise que la création de ce regroupement découle d'une demande de l'hôpital souhaitant se rapprocher des physiothérapeutes. La démarche est saluée par l'ensemble des personnes présentes et pourrait inspirer d'autres régions du canton.

Propositions

Suite au refus de la proposition d'adhésion de physioswiss à l'USPL, Philippe Germanier propose de voter

l'adhésion de la conférence des présidents romands à l'USPL en tant que membre observateur, sans droit de vote. Sébastien Gattlen a notamment souligné la possibilité de bénéficier d'échanges directs avec la Fédération suisse des ostéopathes ou encore celle des chiropraticiens, membres de l'USPL. Cette adhésion facilitera également les contacts avec les Chambres fédérales. La proposition a fait l'unanimité au sein de l'assemblée.

Les statuts remis à jour ont également été présentés, puis acceptés par les membres.

Moment récréatif

Après avoir clos l'Assemblée générale 2017 de physiovalais-wallis, Sébastien Gattlen a cédé la parole à Anne-Gabrielle Mittaz Hager pour la présentation de l'étude clinique «The Swiss CHEF randomised controlled Trial». Puis ce fut le tour d'Annick Meystre et Régis Dessimoz de présenter l'Association Défisport qui a pour but de proposer, d'encadrer et d'offrir des journées d'activités adaptées aux personnes handicapées, à mobilité réduite et âgées, en hiver comme en été. Ils mettent à disposition tout le matériel nécessaire et adéquat pour la pratique des activités et un encadrement avec des moniteurs spécialisés et très compétents, afin d'offrir un service de qualité.

Les convives ont été ensuite invités à partager une agape dans l'une des salles du Château de Loèche. ■



L'AVP devient JardinSuisse Valais

Association Valaisanne des Paysagistes

Par Xavier Saillen

L'Association valaisanne des paysagistes (AVP) a été fondée en 1971 sous le nom de «Groupeement des Paysagistes Valaisans». Depuis cette date, elle s'est engagée dans le développement de la profession et la défense de ses membres, dans le partenariat social notamment.

Nous serons reçus en qualité d'hôte d'honneur au Salon des tendances printanières Prim'Vert, du 27 au 30 avril 2017 au CERM de Martigny.

Un lieu propice à la détente au bord de son étang personnel

Au sein de la Commission paritaire de la branche, elle veille au respect des conditions salariales et sociales. Elle est aujourd'hui un partenaire incontournable de la formation et du perfectionnement professionnels au niveau cantonal.

Depuis janvier 2017, l'AVP est devenue «JardinSuisse Valais». Une volonté suite au rapprochement, voilà 5 ans, avec l'organisation faîtière nationale «JardinSuisse». Changement de nom, mais changement de l'identité graphique également, ce qui permet de renforcer l'unité entre les différentes régions du pays pour mieux défendre les intérêts de la profession.

Nous avons rencontré Stéphane Lattion, président de JardinSuisse Valais, qui nous parle de son métier, de sa vision et de l'association, aujourd'hui forte de 45 membres.

Quel est le cursus à suivre pour devenir paysagiste ?

Suite à l'achèvement de la scolarité obligatoire, une formation duale en 3 ans, organisée en partenariat avec l'Ecole d'agriculture du Valais de Châteauneuf, mène au CFC d'horticulteur paysagiste. Il est ensuite possible de suivre une formation professionnelle supérieure dans le but d'obtenir

un brevet fédéral de contremaître puis une maîtrise fédérale, ou d'orienter son cursus vers une haute école spécialisée (HES) après avoir réussi sa maturité professionnelle, pour devenir architecte paysagiste, par exemple.

Avec quel type de clientèle travaille un paysagiste ?

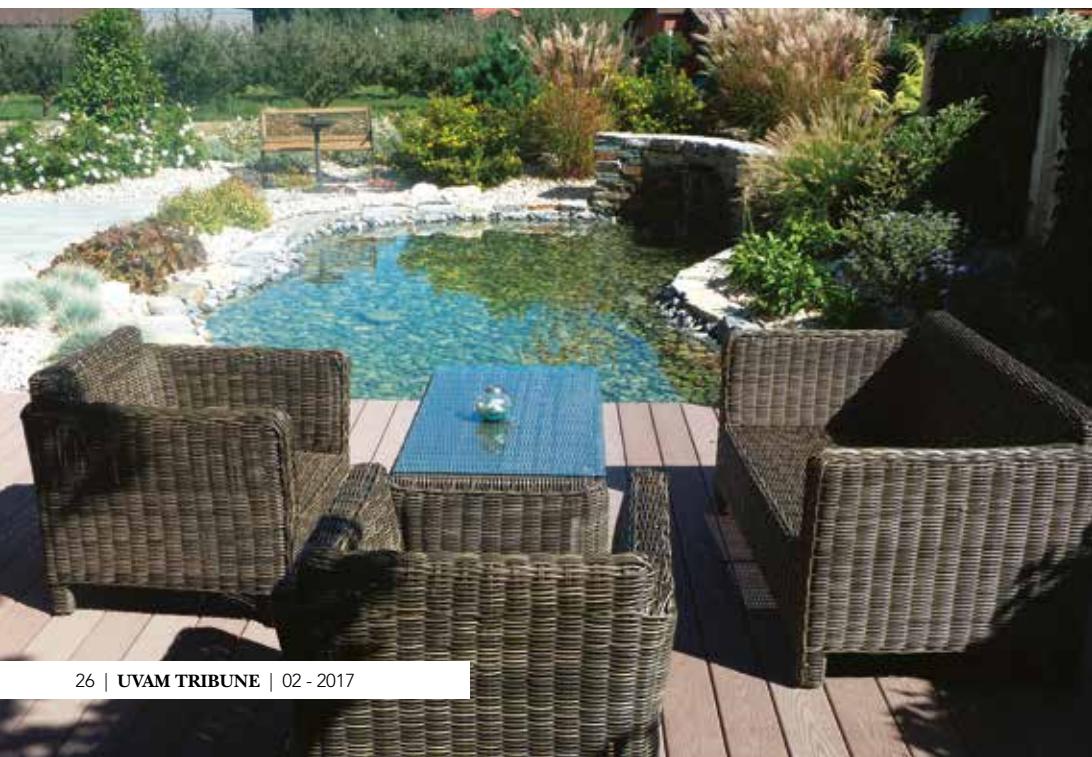
Notre clientèle est très diversifiée. Nous travaillons aussi bien avec une clientèle privée qu'avec des architectes, gérances ou collectivités publiques. Cependant, notre plus grande clientèle reste, à mon avis, privée.

Dans quel secteur se situe la plus grande marge de progression ?

Je pense que nous disposons d'une grande marge de progression dans le secteur public. Nous devons améliorer l'aspect végétal et esthétique de nos communes. Hormis quelques grandes villes bien structurées, trop de petites collectivités pèsent encore dans notre secteur d'activité. Je cite souvent la France en exemple: elle a toujours été pionnière dans le monde paysager, ceci pour le bien-être de ses citoyens et du tourisme. Il faudrait que nos politiques saisissent l'importance du végétal dans le monde urbain. La mise en valeur de nos villages par de beaux aménagements est l'image que nous reflétons auprès des touristes durant les belles saisons.

Et que faites-vous, concrètement, pour sensibiliser les politiques ?

Nous avons pu organiser plusieurs rencontres, notamment avec M. Venetz, architecte cantonal, M. Pellissier, chef du Service des routes, transports et cours d'eau, ainsi que M. Arborino, chef de projet de la 3^e correction du Rhône, ceci dans le but de les sensibiliser à





*Stéphane Lattion,
président de
JardinSuisse
Valais*

notre métier. Ces discussions ont été constructives et nous espérons maintenant qu'elles porteront leurs fruits ces prochaines années.

Votre domaine d'activité peut-il facilement surfer sur la vague de l'écologie ?

C'est certain ! A l'heure où nous parlons de réchauffement climatique et d'émissions de CO₂, le monde végétal a son mot à dire. Dans les villes, les arbres réduisent l'impact des gaz à effet de serre et purifient l'atmosphère. Ils rafraîchissent l'air des rues ou des maisons et offrent une biodiversité intéressante. On pourrait rédiger un article complet sur tous les bienfaits de la végétalisation de nos cités !

L'avenir nous promet de grandes évolutions. De la construction «d'immeubles verts» comme la tour «Bosco Verticale» (forêt verticale dans le centre de Milan) jusqu'aux potagers urbains sur les toitures des bâtiments, ces prochaines décennies seront plus qu'enrichissantes.



Réalisation d'un aménagement extérieur mettant en valeur une sculpture.

La profession ne s'arrête pas uniquement à la flore ?

Aujourd'hui, un paysagiste doit savoir se diversifier. Il doit être capable de proposer un projet comprenant de la végétation, des palissades, du dallage, des murs, des pergolas, des biotopes, des terrasses en bois, des toitures végétales, la pose d'arrosages automatiques, etc. L'entretien des propriétés représente également une part importante du métier, car ces mandats se renouvellent d'année en année et nous offrent un petit «fonds de commerce».

Chaque paysagiste développe ses spécificités propres. C'est notamment cela qui rend la profession si intéressante. Certains se perfectionneront dans tel ou tel aspect de notre métier, ce qui donne une diversité particulière à tous nos aménagements, qui ne se ressembleront pas selon l'entreprise choisie.

Vous changez de nom et de visuel, qu'allez-vous faire pour marquer le coup ?

Nous serons reçus en qualité d'hôte d'honneur au Salon des tendances printanières Prim'Vert, du 27 au 30 avril 2017 au CERM de Martigny. Je ne saurais trop recommander à tous vos lecteurs de venir nous rendre visite dans l'espace 100% naturel consacré à JardinSuisse Valais, imaginé et conçu par nos soins. Avec notre comité dynamique, nous allons dévoiler les multiples facettes de notre profession au travers de notre espace détente. Nous proposerons également des séminaires et organiserons un cours pour les apprentis, ceci afin de promouvoir notre formation. N'hésitez surtout pas à nous rendre visite !

Je profite de cet entretien pour remercier tous les membres de JardinSuisse Valais pour leur implication ! Sans leur soutien, nous ne pourrions tout simplement pas défendre ce beau métier et organiser la formation de nos jeunes de manière optimale. ■



Toute la diversification de la profession avec la pose de pelouse en rouleau, de dalles de pierre et d'un plancher.



SAISON
2017
3
#VERTICALP
EMOSSON

Le voyage ASCENSATIONNEL

FACE AU MONT-BLANC

OUVERT DU 20 MAI AU 22 OCTOBRE 2017

Mont-Blanc
4810 m.

Au cœur de l'Espace Mont-Blanc, à égale distance de Chamonix (F) et de Martigny (CH),
Verticalp Emosson vous promet une expérience spectaculaire et inoubliable. Trois installations
sur rails, uniques en leur genre, vous emmènent jusqu'au site naturel remarquable d'Emosson,
à 1965 m d'altitude, face au panorama grandiose du mythique Mont-Blanc.

Assemblée générale TEC-BAT

Par Amalia Massy
Secrétaire patronale tec-bat

La deuxième assemblée générale de la tec-bat, qui représente pas moins de 10 métiers: sanitaire, chauffage, ferblanterie, couverture, climatisation, ventilation, bureau technique et forte de près de 140 membres regroupant l'essentiel de la technique et de l'enveloppe du bâtiment en Valais romand, s'est tenue le vendredi 10 mars 2017 à l'EMS de Collombey-Muraz.

Patrice Cordonier a également annoncé l'ouverture du nouveau centre de formation tec-bat situé aux anciennes halles Grichting et Valterio, d'une superficie de 200 m² elles permettront d'offrir des conditions adéquates pour la formation continue.

La séance s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Devant un parterre d'une centaine de personnes, le président Patrice Cordonier a dispensé son rapport en soulignant notamment le point des marchés publics faussés par



L'apéritif est également un moment d'échange entre les différents acteurs de la branche.

la venue d'entreprises paraétatiques, de grande taille, de philosophie bien différente de nos PME valaisannes et soumissionnant à des prix bien inférieurs à la réalité du marché. Il espère que la motion Schilliger portera ses fruits. Il a également annoncé l'ouverture du nouveau centre de formation tec-bat situé aux anciennes halles Grichting et Valterio, d'une superficie de 200 m² elles permettront d'offrir des conditions adéquates pour la formation continue. Il souligne que cet espace peut être loué par des entreprises ou des fournisseurs désireux de faire connaître leurs produits. Il a demandé aux membres de réserver les dates du 9 au 12 novembre 2017 pour une sortie-voyage au Salon international du chauffage, du froid, de la clima-

tisation et de la salle de bain à Paris. Il a été complété dans ses propos par son vice-président Paul Bovier qui a donné quelques informations sur les négociations salariales, la prolongation de la CCT pour laquelle un accord a été trouvé avec les partenaires sociaux, incluant notamment l'introduction de la caution. Il a également informé que l'ARCC (Association de renforcement des contrôles sur les chantiers), dont il fait partie du comité, avait été créée fin 2016. Yannick Buttet, conseiller national et président de la commune de Collombey-Muraz, a adressé un message à l'assistance.

Détente

L'apéritif a été dégusté à l'école de Collombey-Muraz et offert par la commune. La journée s'est terminée par un succulent repas pris en excellente compagnie à l'EMS concocté par M. Planchard et son équipe. Le rendez-vous de l'année prochaine est pris pour le vendredi 9 mars 2018.

Afin de découvrir la vie de l'association, nous vous invitons à visiter notre nouveau site internet www.tec-bat.ch en ligne depuis novembre 2016. A un clic de souris, vous trouverez toutes les informations concernant la technique et l'enveloppe du bâtiment du Valais romand. ■

Les membres avaient répondu présents à l'assemblée générale.



L'AVEMEC ? Une fringante centenaire !

Par Lucien Christe

Secrétaire patronal AVEMEC

En 1917... l'Europe est encore le théâtre du drame que jouent tragiquement les acteurs de la Grande Guerre, qui ne s'achèvera qu'une année plus tard. Au même moment, en Valais, à Sion, dans une salle du Café de la Planta – vénérable institution aujourd'hui disparue – quelques visionnaires fondent ce qui deviendra l'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente, vitrerie et fabriques de meubles (AVEMEC). Il est à relever qu'une société antérieure devait déjà exister, puisque *Le Nouvelliste* du 20 mars 1967 nous apprend qu'il «existait un fonds de 141,75 francs». Cependant, faute de sources ou d'archives, nous ne savons aujourd'hui rien de cet ancien groupe. Parmi d'autres hypothèses, il est possible d'imaginer que le déclenchement de la Première Guerre mondiale a ruiné les précédents efforts des maîtres d'état du bois valaisans visant à fonder une organisation cantonale.

L'association participe cette année au Salon des tendances printanières Prim'Vert, où elle est reçue en qualité d'hôte d'honneur.

Que d'évolutions en un siècle ! Que de chemin parcouru jusque-là ! A titre d'exemple, à la fin de l'année 1941 et suite à l'introduction d'un contrat collectif précurseur, un ouvrier qualifié et expérimenté touchait 1,35 franc de l'heure, contre 29,30 francs au minimum en 2017. Aujourd'hui, l'association compte plus de 150 entreprises membres, lesquelles emploient près de deux milliers de collaborateurs et forment plus de deux cent cinquante apprentis dans tout le canton. L'AVEMEC a vaillamment traversé le XX^e siècle tout en entrant de pied ferme dans le XXI^e, sûre des qualités avant-gardistes désormais reconnues d'un matériau pourtant «historique» : le bois.

100 ans, ça se fête !

Afin de célébrer dignement son siècle d'existence, l'association organise différents événements en 2017. L'année jubilaire a débuté le 19 mars 2017, à l'occasion de la Saint Joseph (patron des artisans dont les charpentiers, ébé-

nistes et menuisiers), date à laquelle se tient traditionnellement l'assemblée générale de l'AVEMEC. Afin de fêter son anniversaire avec toute la population valaisanne, l'association participe cette année au Salon des tendances printanières Prim'Vert, où elle est reçue en qualité d'hôte d'honneur. Dans ce cadre, l'AVEMEC tiendra un stand de quelque 600 m² où seront notamment présentées toutes les maquettes du concours des apprentis charpentiers du Valais romand ainsi que les œuvres réalisées dans le cadre du concours «mobilité_bois design 17», organisé en l'honneur de ce 100^e anniversaire. La remise des prix des différents concours se tiendra le vendredi 28 avril 2017, à l'occasion de la «Soirée officielle» de l'AVEMEC. Toutes et tous sont les bienvenus(-es) dès 17 h 30 pour la petite partie officielle ainsi que l'apéritif-raclette qui suivra. 100 ans après la soirée de l'assemblée constitutive de l'hiver 1917, à laquelle nous faisions allusion au début de cet article, l'écho de ces quelques lignes publiées dans la *Feuille d'Avis du Valais* du 20 mars 1967 résonne toujours aussi justement : «Et aujourd'hui, il est de notre devoir de rendre hommage à ces pionniers qui, dans une période fort trouble comme le fut l'année 1917, en pleine guerre mondiale, ont eu le courage de se réunir pour discuter de la formation professionnelle des ouvriers, de la formation des apprentis et de la création d'une association patronale.» Longue vie et joyeux anniversaire à l'AVEMEC ! ■

L'AVEMEC, c'est :

Membres	156
Masse salariale (en mio)	118
Personnel employé	1927
Personnel technique	256
Personnel administratif	214
Charpentiers qualifiés	191
Ebénistes qualifiés	89
Menuisiers qualifiés	522
Vitriers qualifiés	19
Travailleurs qualifiés	91
Machinistes spécialisés	4
Travailleurs semi-qualifiés	4
Manœuvres	283
Apprentis	253



L'interview

Par Xavier Saillen

L'assemblée générale de l'AVEMEC du 19 mars 2017 fut également l'occasion pour Joël Gaillard, son président depuis 11 ans, de passer la main à Maxime Métrailler, de l'entreprise Les Artisans du Bois Nendaz SA. Nous leur avons posé quelques questions.

Le dicton bien connu «L'union fait la force» a encore de beaux jours devant lui !

Joël Gaillard, 100 ans d'existence pour une association, c'est énorme. Que pensez-vous de l'utilité de se regrouper en association ?

Joël Gaillard – L'utilité est déjà prouvée par la longévité de notre association ! Le fait de regrouper des entreprises en association permet d'abord d'améliorer les relations humaines et commerciales entre patrons, ce qui génère confiance mutuelle et cohésion. Cet état d'esprit permet le partage d'idées et d'expériences de manière constructive. Les propositions et décisions qui en ressortent peuvent alors être avancées ou mises en application avec de meilleures chances de concrétisation et d'efficacité. Le dicton bien connu «L'union fait la force» a encore de beaux jours devant lui !

Quel regard portez-vous sur l'AVEMEC, après 11 années de présidence ?

Joël Gaillard – En plus de me référer à la question précédente, mon regard sur la vie de l'AVEMEC est également éclairé par la prise en compte d'éléments externes, conjoncture économique, démographie ou encore votations populaires. Ceux-ci influent sur le fonctionnement de toute association. Ainsi, après les votes sur la Lex Weber et sur la LAT, les incertitudes de tous ordres ont intégré les discussions et restent toujours sans réponse. Il y a 10 ans, on ne connaissait pas ce genre de préoccupation. Plus réjouissant à évoquer maintenant, le domaine de la formation professionnelle et malgré le fait que nos effectifs d'apprentis ont globalement régressé en Valais de 540 à 420 jeunes sur 10 ans et sachant qu'on en dénombrait 360 en 2000. A contrario, nos filières de formation supérieure (chef d'équipe, contremaître, technicien, ingénieur et maîtrise fédérale) sont fréquentées par près de 70 jeunes ces dernières années. Ceci est encourageant, car le maintien d'un savoir-faire dans nos professions est ainsi garanti et cela est primordial, tout comme le fait

de rester performant face aux nouveautés technologiques. Je pense que nos membres, dans leur grande majorité, ont cette capacité d'adaptation.

Maxime Métrailler, présentez-vous en quelques mots...

Maxime Métrailler – Avant d'être un entrepreneur, je suis un charpentier passionné par la matière qu'est le bois. Fils d'un ébéniste perfectionniste, je suis un travailleur acharné qui aime la minutie dans les tâches que j'entreprends. Je suis un jeune entrepreneur ambitieux, mais réaliste. J'aime le partage et la rencontre avec les gens tout en étant un personnage relativement discret.

Qu'allez-vous entreprendre en premier lieu au sein de l'AVEMEC ?

Maxime Métrailler – Suite à l'assemblée générale du 19 mars et aux mouvements au sein du comité, la priorité va être de mettre en place ce nouveau comité et de distribuer les diverses tâches aux membres ayant décidé de s'investir pour l'association. Pour ma part, je dois créer des relations dans les différents milieux où ma nouvelle fonction m'engage, afin d'en rencontrer les multiples intervenants, mais aussi afin de me faire connaître en tant que président de l'AVEMEC.

Et à long terme, comment voyez-vous l'avenir de la profession ?

Maxime Métrailler – A long terme, je souhaite améliorer la communication au sein de l'AVEMEC et renforcer les liens entre les membres et leur association. Il faut défendre et poursuivre les buts de notre association afin qu'elle soit encore aussi active et importante dans la vie économique de nos entreprises et de notre canton dans 100 ans. Défendre les intérêts de nos professions et, bien sûr, valoriser notre savoir-faire ancestral, mais aussi futuriste. Nos entreprises sont très actives dans le domaine de la formation supérieure, du développement de nouvelles technologies, de nouveaux produits et la diversification des secteurs d'activités. Je souhaite que l'AVEMEC et les différents groupements représentés au sein de l'association soient les moteurs de nos entreprises, je souhaite que les entreprises en associant leurs compétences, leurs idées et connaissances permettent à toute la filière bois de se développer dans notre canton. ■



**Depuis 100 ans, les vrais professionnels
de la menuiserie, de l'ébénisterie, de la charpente
et de la vitrerie sont au service des Valaisans**

**Faites confiance aux meilleurs,
adressez-vous
aux membres de l'AVEMEC!**

AB Art-Bois SA	1950 Sion	Délèze Frères Sàrl	1950 Sion	Mayor Jean-Maurice	1969 St-Martin
Alexandre Lagger Sàrl	3963 Crans-Montana	Délèze J.-P. SA	1996 Basse-Nendaz	Mayoraz Benoît Sàrl	3977 Granges
Ançay Daniel Sàrl	3963 Crans-Montana	Dénériaz SA	1951 Sion	Mayoraz SA	1987 Héramence
Antoine Pralong SA	3971 Chermignon	Deslarzes Charpente SA	1947 Versegères	Menuiserie Broccard	1957 Ardon
Arbellay Dominique Menuiserie SA	3977 Granges	Devantéry Meubles SA	3960 Sierre	Menuiserie Giulio D'Uva Sàrl	1950 Sion
Architecture et Construction Tornay SA	1937 Orsières	Dini Vincent Menuiserie SA	1906 Charrat	Menuiserie Melly Sàrl	3961 Ayer
Arts & Cuisines Sàrl	1920 Martigny	DM Bois SA	1890 St-Maurice	Métrailler Bernard et Pierre	1973 Nax
Astori Frères SA	1950 Sion	Donati Graziano	3968 Veyras	Michelod Fredy	1955 Chamoson
Aymon Georges	1966 Ayent	Duay SA	1920 Martigny	Michelod SA	1870 Monthey
Aymon Philippe Sàrl	1966 Ayent	Dubosson Frères SA	1872 Troistorrents	Modabois Sàrl	1966 Ayent
Balet & Roux SA	1950 Sion	Ébénisterie GMB SA	1872 Troistorrents	Monnay Pascal Menuiserie	1890 St-Maurice
Barman & Nanzer SA	3960 Sierre	Entremont cuisines SA	1933 Sembrancher	Monnet-Menuiserie SA	3961 Vissoie
Barman & Voeffray	1868 Coll.-le-Grand	Eskiss SA	1920 Martigny	Morand & Déliroz	1969 St-Martin
Barman Pierre-André	1903 Collonges	Fabrice Rosa	3966 Chalais	Morisod SA Constructions	1872 Troistorrents
Bellon Frères SA	1872 Troistorrents	Fasolato & Fils SNC	1964 Conthey	Mottiez Robert	1903 Collonges
Beneyton Pascal	1868 Collombey	Fauchère Gérard	1985 La Sage	Moulin Paul & Cie SA	1941 Vollèges
Bercilaz Montana SA	3963 Montana	Fauchère SA	1967 Bramois	MP Menuiserie & Charpente Sàrl	1964 Conthey
Berrut Amédée SA	1896 Vouvry	Favre Guy Menuiserie Sàrl	3963 Crans-Montana	Multibois Sàrl	3961 Ayer
Besse Hilaire & Fils SA	1941 Vollèges	ForBois SA	3977 Granges	Multone Menuiserie Sàrl	1870 Monthey
Besse Michel	1996 Basse-Nendaz	Fournier André Exploitation SA	1950 Sion	Nabibois Charpente SA	1906 Charrat
Besson SA	1933 Sembrancher	Frossard Charpente et Menuiserie Sàrl	1941 Vollèges	Nissille SA	1869 Massongex
Beytrison Gérard Sàrl	1969 St-Martin	Gabioud Georges & Fils SA	1937 Orsières	Perrier Vitrerie-Miroiterie Sàrl	1951 Sion
bois4u SA	1950 Sion	Gaillard Joël SA	1937 Orsières	Perruchoud Jean-Luc SA	3976 Noës
Boisval SA	3961 St-Jean	Gaillard-Morand SA	1937 Orsières	Pierre Vaudan & Fils SA	1934 Bruson
Bonvin Jean-Louis & Denis SA	1978 Lens	Gauye & Dayer SA	1950 Sion	Pralong Moix & Cie SA	1982 La Luette
Bourban Alain	1996 Beuson/Nendaz	Gay Pasetti SA	1871 Choëx	Primmaaz Christian	1896 Miex
Broccard-Fournier & Cie SA	1996 Basse-Nendaz	Georges Morisod & Cie SA	1904 Vernayaz	Rausis René & Fils SA	1937 Orsières
Campo	1928 Ravoire	Georges Raymond	1983 Evolène	Rebord Agencement SA	1920 Martigny
Carron-Deslarzes SA	1934 Bruson	Germanier Edmond Sàrl	1976 Erde	Revey Jacky Sàrl	3961 Mayoux
Carruzzo & Cie SA	1955 Chamoson	Gex-Fabry Menuiserie Charpente Sàrl	1873 Val-d'Illiez	Rey Gédéon & Fils SA	3971 Chermignon
Chambovey Edouard	1903 Collonges	Gillioz SA	1914 Isérables	Robert Copt SA	1937 Orsières
Charly Mabilard SA	1978 Lens	Giroud Alain	1922 Salvan	Roccabois Exploitation SA	1906 Charrat
Charpenteplus Schwery Sàrl	1906 Charrat	Glassey & Fournier SA	1996 Beuson	Rombaldi Charles SA	1950 Sion
Chatelet SA	1870 Monthey	Granger Christian Sàrl	1872 Troistorrents	Salamin François SA	3961 St-Luc
Cheseaux Alain Sàrl	3963 Crans-Montana	Gualino SA	1920 Martigny	Savioz & Chabbey Sàrl	1971 Grimisuat
Christian Voeffray Charpente SA	1891 Vérossaz	Guanziroli & Cie	1936 Verbier	Seppey Albert & Fils SA	1987 Héramence
Christophe Guex Charpente Sàrl	1920 Martigny	H. Buchard SA	1920 Martigny	Silian Sàrl	1920 Martigny
Cina Benjamin & Fils SA	3963 Crans-Montana	Jacquemettaz & Darbellay SA	1945 Liddes	Solliard Pierre-André	1965 Savièse
Civitillo & Fils Sàrl	1896 Vouvry	Joris Etienne & Claude-Alain	1942 Levron	Tacchini Nicolas, Menuiserie Sàrl	1965 Savièse
Clivaz Jean-Jo Sàrl	3963 Crans-Montana	Joris Maurice SA	1937 Orsières	Tamaracaz & Fils Sàrl	1933 Sembrancher
Clivaz SA	1950 Sion	Joris Pierre-Alain Sàrl	1945 Liddes	Tamaracaz Michel Sàrl	1926 Fully
Constantin Frères SA	1974 Arbaz	Juillerat Michel Ébénisterie SA	1950 Sion	Terrettaz Pierre-Yves	1942 Levron
Construction SA Vissoie	3961 Vissoie	L'Artisan du bois	3963 Crans-Montana	Theytaz Jean-Noël	3961 Grimentz
Copt Jean-Michel	1943 Praz-de-Fort	Lathion Frères SA	1997 Haute-Nendaz	Trisconi-Anchise SA	1895 Vionnaz
Corthay Bois SA	1936 Verbier	Lega Philippe SA	1947 Versegères	Tschopp-Zwissig SA	3960 Sierre
Corthay Paul	1936 Verbier	Les Artisans du Bois Nendaz SA	1997 Haute-Nendaz	Viacozz SA	3961 Ayer
Créabois Sàrl	1947 Champsec	L'Escalier du Nid Sàrl	1912 Leytron	Vitrerie Crettenand SA	1908 Riddes
Créabois Solioz SA	3961 Grimentz	Licciardello Sauro-Giuliano	1975 St-Séverin	Voutaz Claude SA	1920 Martigny
CréaSion Bois Sàrl	1958 St-Léonard	Manuel De Oliveira Da Conceicao	3966 Chalais	Voutaz-Métrailler	1933 Sembrancher
Crettenand Dominique	1908 Riddes	Marchet SA Menuiserie	1933 Sembrancher	Zanolí & Fils SA	3971 Chermignon
Cretton Fernand & Cie SA	1937 Orsières	Massy SA	3961 Grimentz	Zuber Christophe	3960 Sierre
Daniel Fournier Agencement SA	1920 Martigny	May-Joris SA	1948 Lourtier	Zufferey Antoine	3960 Sierre



Swiss Backery TROPHY

Par Pierre-Yves Actis

Secrétaire AVABPC



C'est à la cave de La Madeleine, chez André Fontannaz et famille à Vétroz, que l'Association valaisanne des artisans boulangers-pâtissiers-confiseurs a célébré jeudi 19 janvier 2017 ses membres méritants qui ont participé au 7^e Swiss Bakery Trophy (SBT).

Une médaille au SBT est la plus haute distinction qu'il est possible d'obtenir dans la branche.

Ce concours national, qui s'est déroulé dans le cadre du Salon Suisse des Goûts et Terroirs à Bulle, vise à mettre en lumière la richesse et la qualité du savoir-faire des artisans de la branche ainsi qu'à promouvoir le métier et ses produits auprès des consommateurs. Face à une concurrence toujours plus forte, cette manifestation est une plateforme marketing incontournable qui permet aux artisans de se démarquer clairement des grandes surfaces et des discounters. L'évènement a

lieu tous les deux ans. Une médaille au SBT est la plus haute distinction qu'il est possible d'obtenir dans la branche. Les artisans valaisans ont récolté plus de 40 médailles à cette occasion.

Les prix

Devant un parterre de personnalités politiques et économiques, les prix suivants ont été remis officiellement :

- Le prix de meilleur produit de boulangerie, à la boulangerie Biner à Zermatt par Stephan Biner pour son pain de seigle valaisan AOP et à la boulangerie Pellet à Uvrier par Alphonse Pellet pour son petit pain. Il est à noter que ce dernier porte actuellement le titre de Pain d'Or en Valais.
- Le prix Bernard Aebersold qui récompense le produit le plus créatif, à la boulangerie Taillens à Crans-Montana par Nicolas Taillens et Myriam Isoz, la créatrice de la tourte El Conquistador.
- Le prix de champion cantonal qui récompense l'artisan qui a obtenu le plus de médailles pour les produits présentés, à la boulangerie Zenhäusern à Sion et à Viège par Gérard et Jörg Zenhäusern.



Le président de l'Association du pain de seigle valaisan AOP, Jacques-Roland Coudray, remet le prix du meilleur produit de boulangerie ex-aequo à Stephan Biner (en haut) et Alphonse Pellet (en bas).

Ont également obtenu des médailles pour les produits présentés au SBT, les boulangeries: Balet à St-Léonard, Gaillard et Fils à Sion, Imwinkelried à Fiesch, Michelod à Leytron, Michelod à Sembrancher, Moreillon à Sierre, Salamin à Grimentz, Schwarz à Viège et Zuber à Stalden. ■



Le Conseiller d'Etat, Jean-Michel Cina, remet le prix de champion cantonal à Gérard et Jörg Zenhäusern.



Votre entreprise est-elle toujours à la pointe de la technologie?

En tant que banque des entrepreneurs, nous sommes à vos côtés pour votre prochain investissement.

Nous vous conseillons de manière avisée et vous proposons une solution de leasing personnalisée.
Profitez de l'expertise de votre conseiller ou appelez-nous gratuitement au 0800 404 444.

credit-suisse.com/leasing



Par Pierre-Yves Actis

Secrétaire AVABPC



L'AVABPC s'est réunie



L'Association valaisanne des artisans boulanger-pâtissiers-confiseurs ainsi que la Confrérie des Chevaliers du Bon Pain ont récemment tenu leurs assises annuelles. Les tout fraîchement moulus président du Grand Conseil, Diego Wellig, et Conseiller d'Etat, Christophe Darbelley, ont ainsi pu entendre le constat fait par le président, Albert Michelod.

«En trente ans, le nombre de boulangers artisans en Suisse est passé de 4600 à 1500. Le Valais connaît la même tendance et compte à ce jour 90 boulangeries.»

Le président a également dénoncé la concurrence des produits importés, par exemple de Roumanie et de Pologne, vendus dans les stations-service, entre autres.

Autre constat, les boulangeries artisanales sont devenues des magasins de luxe qui doivent s'efforcer de travailler avec des produits de qualité et privilégier la proximité. Ainsi, Albert Michelod lance plusieurs pistes pour dynamiser les boulangeries artisanales comme la création de produits valaisans certifiés, les évènements autour du pain pour aller à la ren-

contre du consommateur, voire même des évènements qui réuniraient tous les produits valaisans, tels que fruits, fromages, salaisons, vins, etc., afin de les présenter autour des fours banaux existants. ■

Tout ce que vous voulez savoir sur les boulangers, pâtissiers, confiseurs valaisans est sur www.boulangers-vs.ch.

Union valaisanne des écoles privées (UVEP) L'enseignement privé compte 2500 ÉTUDIANTS en Valais

Par Alexandre Moulin



Président UVEP

de véritables ambassadeurs pour notre canton.

Lors de son assemblée générale, les écoles membres de l'UVEP ont rappelé leur mission pédagogique dans le tissu de la formation en Valais. Par leur caractère innovant et une offre différenciée, les écoles privées se positionnent en partenaires complémentaires à l'enseignement public.

Actuellement, près de 2500 étudiants suivent un cursus privé entre les écoles primaires, secondaires ou les formations

hôtelières du canton. Ces étudiants profitent d'un tremplin pour la suite de leurs études, mais ils représentent également une formidable opportunité pour le Valais. En effet, ils sont de véritables ambassadeurs qui feront échos de leur séjour et de la vie dans notre pays, et ce, sur les cinq continents.

Les écoles membres de l'UVEP cherchent donc à renforcer leur positionnement dans le paysage de la formation en Valais, et à accélérer la reconnaissance de leur travail. ■

L'Union valaisanne des écoles privées (UVEP) s'est réunie en assemblée générale, lundi 13 mars 2017, à Sion. Aujourd'hui, le Valais compte de prestigieuses écoles privées avec de nombreux étudiants étrangers qui y suivent une formation et deviennent par la même occasion



LE PARTENAIRE PARFAIT. QUELLE QUE SOIT LA TÂCHE À ACCOMPLIR.

Le nouveau Transporter. Disponible dans la plus grande diversité de variantes et avec la consommation la plus faible de sa catégorie.

Le bon modèle pour chaque mission: le nouveau Transporter est doté de la toute nouvelle génération de moteurs particulièrement économique et atteint ainsi une consommation de seulement 5,5 l/100 km en moyenne. Sur demande, il offre en outre un concept d'entraînement unique en son genre composé de la boîte de vitesses à double embrayage DSG et de la transmission intégrale 4MOTION. Avec plus de 500 variantes, vous êtes sûr de trouver le véhicule qu'il vous faut.

Le nouveau Transporter. Le meilleur investissement à partir de CHF 22'900.-.*

* Offre pour les professionnels. Prix hors TVA



Véhicules
Utilitaires

Garage Olympic Rte d'Aproz Sion SA, Tél. 027 323 75 12
Garage Olympic A. Antille Sierre SA, Tél. 027 452 36 99
Garage Pierre-à-Voir SA, Tél. 027 744 23 33
Garage Olympic A. Antille Martigny SA, Tél. 027 721 70 20
www.garageolympic.ch



Les Guières 15 1921 Martigny-Croix
027 722 25 29 www.plan-cerisier.ch

Raclette AOC
Fondue - Tranche au fromage
Cuisine du terroir - Buffets
Grillades - Brisolée

Grande terrasse panoramique

Fermeture mardi et mercredi
(sauf juillet, août et octobre)



CONFECTION TEXTILE
AFFICHAGE PUBLICITAIRE
ACCESOIRES PERSONNALISÉS



TOTEM

Communication parfaite.
Visuel percutant et efficace.
Rabais de 10% sur nos totems avec le code promo : totemuvam

Assemblée générale du métier de la COIFFURE

Par Philomène Zufferey

Présidente Section Valais romand
Coiffure Suisse



Depuis la gauche: Jessica Déléze, Jérémie Aymon, Fabrice Chesaux, Philomène Zufferey et François Evéquoz

En date du 6 mars, s'est tenue l'assemblée générale de la section Valais romand de coiffure suisse, en présence de 26 membres et invités, dont Catherine Mabillard, chef de section, Claude Pottier, chef du Service de la formation professionnelle, Hubert Gattlen, directeur de l'UCOVA et Damien Ojetti, président central.

Des contrôles seront effectués chez les employeurs, respectivement propriétaires, s'il y a suspicion de «faux indépendants» ou de location de chaise.

Durant l'assemblée, les activités suivantes ont été passées en revue:

- la séance d'information pour l'examen final de 3^e année à la suite du changement d'ordonnance;
- l'organisation des cours pour formateurs et apprentis;
- le vif succès des ateliers du 1^{er} mercredi du mois;
- le 110^e anniversaire de l'association en 2017 avec quelques surprises réservées aux membres;
- les examens du brevet prévus fin juin;
- le module didactique pour les futurs formateurs prévu en janvier 2018;
- le Salon des métiers du 20 au 25 février 2018, (contact avec les membres pour collaborer à la manifestation sera pris);
- l'organisation du déplacement en car au Hair Fashion de Zurich, le 22 mai 2017, offert aux membres et aux apprentis.

Actualités

La situation économique du métier de la coiffure passe par des temps difficiles, surtout avec certains salons qui cassent les prix pour attirer la clientèle. Il faut insister sur l'importance de la formation continue, car c'est grâce à elle et à notre travail de qualité associés à notre implication personnelle et à notre professionnalisme toujours à la pointe, que nous pourrons fidéliser notre clientèle. Le comité a tenu à remercier Lucia Chesaux pour son travail de responsable des experts pour la formation continue pour le brevet et le module didactique. Elle est remplacée par Fabrice Chesaux, sous les applaudissements de l'assemblée. Tous les formateurs présents à l'assemblée ont été également félicités pour leur dévouement à la future relève. L'assemblée a accepté à l'unanimité les deux objets pour l'assemblée des délégués qui se tiendra à Zurich. Il s'agissait de la convention collective de travail et du montant pour la publicité (web) sur le plan suisse pour les membres.

Convention collective de travail

Après une année de tractations compliquées avec les syndicats, 36 points de la convention ont été modifiés, dont les salaires de base qui ont été, à nouveau, revus à la hausse. Afin d'éviter le dumping salarial, surtout dans certains cantons, un salaire de base plus bas a été indiqué pour les personnes avec des diplômes étrangers. Si les jours fériés sont

du ressort des cantons, on constate une augmentation du délai de congé après plusieurs années de pratique.

Un article a été ajouté pour la commission paritaire qui comprend des contrôles à effectuer chez les employeurs, respectivement propriétaires, s'il y a suspicion de «faux indépendants» ou de location de chaise.

Formation et changements

Un prix a été décerné à Zoé Paszko d'Alice Coiffure pour l'obtention de la meilleure note pratique et un prix d'application a été remis des mains d'Hubert Gattlen à Givin Zeinal. Mais à l'avenir, ces prix seront remis lors de la journée officielle de la remise des CFC par le Département de la formation et de la sécurité du canton.

A noter encore quelques changements au sein du comité avec les nominations de Jérémie Aymon et Jessica Déléze en remplacement de Gianni Cacciatore et Elisabeth Peralbo.

Claude Pottier a remercié les formateurs et le comité pour leur travail, avant de souligner l'importance de suivre la soirée d'information mise sur pied lors de changements d'ordonnance, afin d'avoir une qualité de formation optimale. Puis ce fut au tour de Damien Ojetti de remercier le comité et en particulier sa présidente pour sa participation à la commission des 6 présidents sur le plan national. La soirée s'est poursuivie par un souper partagé dans la bonne humeur. ■

7^e édition du Salon Prim'Vert du 27 au 30 avril 2017

Les HIRONDELLES sont de retour, l'événement phare du printemps également

Par Lysiane Tissières

Responsable du département

Communication & Marketing du FVS Group

De nombreuses associations professionnelles à l'affiche de la manifestation

Avis aux amateurs de nouvelles tendances, aux passionnés et aux professionnels, aux bricoleurs comme aux amoureux du jardin: Prim'Vert et son exposition originale prendront leurs quartiers au CERM de Martigny, du jeudi 27 au dimanche 30 avril, pour présenter le meilleur du printemps.

Prim'Vert est également un lieu de rencontre, de débat, de discussion autour des dernières tendances en matière d'habitat et de rénovation, d'architecture, d'aménagement du territoire ou encore d'innovation responsable.

200 exposants mettront en scène, autour de 6 univers caractéristiques et sur 20000 m², la quintessence de la belle saison: les dernières tendances et innovations, le meilleur du design, des habitats témoins, des showrooms sans oublier de magnifiques jardins. Que vous souhaitez construire, vous installer, aménager ou rénover, vous trouverez tout ce qu'il vous faut! Ateliers, conférences, animations pour les plus jeunes, Mondial du cervelas... un large programme d'animations raviront les 35000 visiteurs attendus en 4 jours.

Que ce soit pour fêter un anniversaire, se faire mieux connaître du grand public, offrir une vitrine à son savoir-faire et ses produits de qualité, informer ses membres et les visiteurs sur une thématique particulière ou les tendances de la profession, de nombreuses associations professionnelles ont choisi de s'associer, en qualité d'exposant, d'organisateur de conférences, d'animations ou d'ateliers, au Salon Prim'Vert.

**AVEMEC fête ses 100 ans à Prim'Vert
(Stand N° 3301, halle temporaire)**

L'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente, vitrerie et fabriques de meubles (AVE-MEC) a choisi le Salon des tendances printanières Prim'Vert pour célébrer avec la population son siècle d'existence.

Fondée en 1917, l'AVEMEC a traversé vaillamment une grande partie du XX^e siècle tout en entrant de pied ferme dans le XXI^e, sûre des qualités avant-gardistes, désormais reconnues, d'un matériau pourtant «historique»: le bois. Sur le stand de l'AVEMEC, vous pourrez notamment découvrir les maquettes réalisées par tous les apprentis charpentiers du canton dans le cadre de leur concours annuel, mais également les pièces imaginées pour le concours «mobiliée_bois design 17» ou encore l'art unique des vitriers! Vendredi 28 avril, en fin d'après-midi, se déroulera la proclamation des résultats des différents concours à laquelle vous êtes cordialement conviés. Elle sera suivie par un apéritif agrémenté de raclettes.

**JardinSuisse Valais se présente à Prim'Vert
(Stand N° 2108, CERM 2)**

Membre de la section faîtière de JardinSuisse depuis 2013, l'Association valaisanne des paysagistes (AVP) a décidé, en début d'année 2017, de changer de nom pour devenir JardinSuisse Valais, une nécessité pour représenter la profession de manière efficace.

Partie de rien, l'association a beaucoup œuvré ces dernières années (convention collective, rapatriement de la forma-





tion initiale en Valais, etc.). Elle souhaite, aujourd’hui, faire découvrir au public sa vraie valeur et le véritable rôle de ses membres, qui malheureusement sont souvent bien sous-estimés. Prim’vert constitue l’une des vitrines choisies pour le faire.

Sur son stand, vous aurez le plaisir de découvrir un aménagement naturel et apaisant, de l’activité grâce à un cours interentreprises avec les apprentis de 2^e année ou encore quelques courts séminaires en rapport direct ou indirect avec la profession. Vous pourrez également faire plus ample connaissance avec ses membres.

L’Association valaisanne des constructeurs de cheminées

(Stand N° 2205, CERM 2)

L’AVCC, à travers un groupement de membres, participe pour la première fois au Salon Prim’Vert. Ses buts ? Mettre en avant le savoir-faire valaisan et proposer un panel de poêles diversifié et de haute qualité. Plus concrètement, elle présentera huit marques de foyers, une marque de conduit de fumée, qui vont du poêle design au poêle de masse à haute qualité d’accumulation en passant par la technologie d’évacuation des gaz de fumée. L’AVCC organisera également, sur son stand, différentes conférences données par ses sponsors pour présenter les nouvelles technologies de la cheminée. Elle se réjouit de vous accueillir sur son stand et de poursuivre sa collaboration avec Prim’Vert dans le futur.

Les pieds dans le sable avec l’AVGB

(Cour du CERM)

L’AVGB (Association valaisanne de l’industrie des graviers et du béton) propose un moment récréatif à l’entrée du Salon. Un «bac à sable» de 48 m² agrémenté de jeux et accessoires accueillera les plus jeunes visiteurs.

En parallèle, l’AVGB profite de cette occasion pour tenir son assemblée générale avec une conférence-débat, ouverte au

public de 11 h à 12 h sur la stratégie énergétique 2050 en présence de Yannick Buttet, conseiller national et Tony Arborino, chef du projet sur la 3^e correction du Rhône.

L’Association valaisanne des artisans boulanger-pâtissiers-confiseurs du côté des ateliers

(Stand N° 2217, CERM 2)

Du jeudi au dimanche, l’Association valaisanne des artisans boulanger-pâtissiers-confiseurs présentera différentes démonstrations réalisées par ses membres dans le cadre des Ateliers Cuisines mis sur pied par le Salon.

Venez découvrir toute l’étendue de leur savoir-faire et déguster leurs savoureux produits.

Découvrez le programme de conférences organisées par des institutions et associations professionnelles dans le cadre du Salon.

Prim’Vert est également un lieu de rencontre, de débat, de discussion autour des dernières tendances en matière d’habitat et de rénovation, d’architecture, d’aménagement du territoire ou encore d’innovation responsable. De nombreuses conférences sont ainsi proposées aux visiteurs, en partenariat avec différents organismes tels que la Raiffeisen, le service de l’énergie de l’Etat du Valais, la CIV, la SIA Valais, ConstructionValais ou encore l’Association des entreprises Valais Excellence.



Venez tester le mondial du cervelas.



► JEUDI 27 AVRIL

FORUM VALAIS EXCELLENCE

Les succès de l'innovation responsable

Matinée organisée par l'Association des entreprises Valais Excellence et le Salon Prim'Vert

OÙ: Salle Bonne de Bourbon

QUAND: de 10h00 à 13h00

PUBLIC CIBLE: Entrepreneurs

RÉNOVATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Des investissements rentables !

Après-midi organisé par la Raiffeisen en partenariat avec le Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) et la Chambre immobilière du Valais (CIV)

OÙ: Salle Bonne de Bourbon

QUAND: de 16 h 30 à 18 h 30

PUBLIC CIBLE: Tout public, professionnels et privés

PRIM'VINS: UN CONCEPT REPENSÉ

(Halle temporaire)

Pour sa 7^e édition, Prim'Vins propose une nouvelle formule et devient une halle de dégustation – bar.

Au menu, 18 vignerons-encaveurs, tous médaillés lors du concours des Vins du Valais, 4 Etoiles du Valais 2016 ainsi que 3 points de petites restaurations et une belle terrasse. Venez profiter de la première manifestation vinicole de l'année !

Tarifs Prim'Vins

Entrée et verre de dégustation: Fr. 5.–

Pass dégustation 12 onces

avec verre de dégustation compris: Fr. 25.–

Jeudi et vendredi, entre 10h et 16h, profitez des Happy Hours avec Fr. 10.– de rabais sur les pass dégustation.

VENDREDI 28 AVRIL

MATINÉE DE LA CONSTRUCTION

Conférence - débat: «La loi cantonale sur l'aménagement du territoire: un outil ou un corset supplémentaire?»

Matinée organisée par ConstructionValais

OÙ: Salle Bonne de Bourbon

QUAND: de 9h30 à 13h00

PUBLIC CIBLE: Tout public, professionnels et privés

Conférence de Charles Pictet, arch. EPF-SIA à Genève et de Martin Steinmann, prof. honoraire EPFL, Aarau

Après-midi organisé par la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), section Valais

OÙ: Salle Bonne de Bourbon

QUAND: de 13h30 à 17h00

PUBLIC CIBLE: Architectes, ingénieurs, professionnels de la construction

PRIM'VERT ACCUEILLE LA SECONDE ÉDITION

DU MONDIAL DU CERVELAS

(Stand N° 0108)

Ouvert à tous les visiteurs du Salon, petits et grands, experts grillers comme néophytes, le Mondial du cervelas les invite à laisser libre cours à leur imagination en exerçant l'activité printanière par excellence, la grillade !

Votre mission est simple: racontez-nous le printemps à l'aide d'un cervelas en taillant ce dernier de la manière la plus originale possible, grillez-le puis posteze la photo de votre œuvre sur le compte Facebook de Prim'Vert et enfin, régalez-vous ! Le gagnant remportera son âge en cervelas et d'autres prix de circonstance.

VENDREDI 28 AVRIL: Cervelas party pour tous les membres du FVS Club de 17 h à 19 h. ■

PUBLICITÉ

PRIM'VERT
Stand N° 1110



Découvrez nos solutions
de fermeture de balcon
et pergolas bioclimatiques!

www.btasion.ch

Route d'Aproz 6

1951 Sion

Tél. 027 323 67 00

Fax 027 323 67 02

www.btasion.ch



**PRIM'VERT
DU CÔTÉ PRATIQUE**

Horaires
Salon Prim'Vert et Prim'Vins:
Jeudi, vendredi et samedi:
de 10 h à 21 h
Dimanche: de 10 h à 18 h

Tarifs

Adultes	Fr. 14.–
Enfants (dès 12 ans)	Fr. 7.–
Etudiants/apprentis	Fr. 7.–
Rentiers AVS	Fr. 7.–

Carte permanente
Adultes Fr. 25.–

Evitez les files d'attente aux caisses et téléchargez votre billet dès maintenant sur salonprimvert.ch/shop

Le billet inclut le transport aller-retour en train de la gare CFF de Martigny à l'arrêt de train CERM – Martigny.

Liste des exposants, programme détaillé des conférences, des ateliers et informations pratiques sur salonprimvert.ch



Ouverture exclusive pour les professionnels

Découvrez en primeur notre Salon printanier, ses 200 exposants et ses 20000 m² d'exposition !

Notre Salon ouvrira ses portes le mercredi 26 avril, dès 16 h 00, en avant-première et exclusivement pour tous les professionnels. Que vous soyez architecte, ingénieur, paysagiste, actif dans le secteur de la construction ou autre, cet après-midi est fait pour vous !

Venez rencontrer vos fournisseurs, clients et prestataires dans un cadre propice et chaleureux. Nos exposants vous présenteront leurs produits et services, les nouvelles technologies et tendances, leurs solutions et matériaux novateurs et répondront à toutes vos questions.

Saisissez donc cette opportunité de découvrir les dernières nouveautés, resserrer les liens avec vos partenaires, renouveler vos contacts.

Pour consulter le programme de cet après-midi et recevoir votre invitation : www.salonprimvert.ch/pro.

PUBLICITÉ

**PRIM'VERT
Stand N° 0127**

Biofloc Isolation Sàrl

Luisier Matthieu
Route de Verbier 139
1936 Verbier
Mobile: 078 610 60 89
Email: biofloc.isolation@outlook.com
www.bioflocisolation.ch



**Isolations écologiques
fenêtres et portes
menuiserie**

**Les pros de la technique et
de l'enveloppe du bâtiment réunis
sous une même bannière.**

www.tec-bat.ch

Une association issue de la fusion de suissetec VR, l'EESVs et l'AMFA

tec=**bat**



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



CENTRE D'IMPRESSION - ROUTE DES RONQUOZ 86 - 1950 SION

G.VISUEL
Enseignes & ImpresSion

**Autocollants - Bâches - Vitrines
Véhicules - Textiles - Imprimés
Impression numérique grands formats**

G.Visuel Sàrl

Tél. 027 327 52 65

Fax 027 327 72 44

Découvrez l'ensemble de nos prestations sur
www.gvisuel.ch

Gessler
1859

plus de 155 ANS d'imprimerie

Imprimerie Gessler SA

Tél. 027 327 72 33

Fax 027 327 72 44

administration@gesslersa.ch

www.gesslersa.ch

Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande*

VISITE DE L'ENTREPRISE DOMAINES ROUVINEZ

Maison et vignobles d'exception à Sierre

avec

Véronique Besson-Rouvinez et Frédéric Rouvinez

Jeudi 1^{er} juin 2017 de 18h00 à 19h30

Chemin des Bernardines 45, 3960 Sierre

Programme:

- 18h00 Accueil et visite de la cave historique de la Maison Rouvinez
(voir plan sur le site www.rouvinez.com)
- Présentation de l'entreprise familiale et de son environnement
(principaux défis, opportunités, projets)
- Partage d'expérience sur la direction en famille de l'un des plus grands domaines viticoles en Valais tout en restant fidèle à la philosophie et aux valeurs du premier jour
- 19h30 Apéritif offert par la famille Rouvinez
- N'hésitez pas à venir avec toute personne intéressée par notre Association et ses activités.
Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir et de partager un moment d'échange et de convivialité et vous adressons nos chaleureuses salutations !

Line Pillet

Comité

Responsable Canton du Valais

Mobile +41 76 824 11 42

line.pillet@femmespme.ch

Pillet & Partners

Sion

* Femmes PME Suisse romande est l'association des femmes actives dans la gestion de l'entreprise familiale, de leur propre entreprise, ou d'une PME en qualité de responsable. Présente dans six cantons romands, l'association veut favoriser les échanges d'expérience entre ses divers membres, valoriser et faire connaître le travail des Femmes PME en démontrant la richesse de leur apport pour l'économie du pays, et montrer qu'elles ne sont pas seules à devoir gérer le professionnel, parfois l'émotionnel, et que l'échange d'expérience peut faciliter leur quotidien et être source de plus-value dans l'entreprise. Plus d'informations : www.femmespme.ch

Je m'inscris à la soirée-rencontre du 1^{er} juin 2017

Nom

Prénom

Entreprise

Adresse

Tél.

e-mail

Nombre de personne



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Inscription à retourner par e-mail à line.pillet@femmespme.ch. Places limitées. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
Délai: mercredi 24 mai 2017

PASSIONNATURE

SALON INTERNATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

LA NATURE S'INVITE
AU CERM DE MARTIGNY
DU 19 AU 21 MAI 2017



PASSIONNATURE

SALON INTERNATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA PECHE



Des foires qui font la part belle à la nature, à la chasse, à la pêche, au tourisme vert et au développement durable, il en existe des dizaines à travers toute l'Europe. Mais un grand rendez-vous multidisciplinaire qui n'exclut aucune composante de la protection de la nature, qui réunit autant de passionnés de notre flore, de notre faune et de nos poissons, avec de vrais débats ouverts et constructifs, ne cherchez pas: Passion Nature, le Salon international de la chasse et de la pêche, est unique en son genre! **Rendez-vous à Martigny, au CERM, du 19 au 21 mai 2017!**

Comme je l'ai conçue, cette plateforme alpine se veut un lieu de savoir et d'échange où la nature quitte le discours pour s'incarner dans le réel. En témoignent la présence sur site d'une authentique forêt de protection, d'animaux vivants de tous horizons: rennes, lamas, alpagas, chèvres, lapins, poules, coqs, colibris, colombins, faucons, aigle, grand-duc, chouette effraie et d'autres encore! Sans oublier tous les poissons vivants indigènes en Suisse qui pourront être admirés dans de grands aquarium. Vous découvrirez également des animaux taxidermisés: une famille de loups, des lynx, des chevreuils, des chamois, des cerfs, des mouflons et d'autres.

Autrement dit: un programme sur mesure pour les familles, d'autant plus que, grâce au soutien

de notre partenaire principal, La Loterie Suisse Romande, notre association Passion Nature a imaginé pour vous et vos enfants de nombreux rendez-vous aussi pédagogiques que ludiques. Une manière de construire ensemble dans le respect de la biodiversité un futur respectueux d'une nature à la fois belle et généreuse, même si elle est trop souvent maltraitée.

Notre Salon vous proposera des attractions tout simplement fantastiques. On y retrouvera nos souvenirs d'école avec toutes les fables de La Fontaine revisitées par le célèbre taxidermiste Christian Schneiter. Les splendides rapaces du fauconnier Stéphane Roduit. Les animaux merveilleux de la Ferme du Bonheur de Bérangère Carron. Les films uniques de Jean-Marc Landry, le grand spécialiste du loup, ou du cinéaste émérite Ronny Mast. A noter aussi, la présence de verriers, de couteliers, de sculpteurs, de photographes et de peintres animaliers. Plus qu'un rendez-vous d'affaires, le SCIP est donc aussi une rencontre culturelle comme il y en a peu.

Bienvenue parmi nos exposants qui recoupent des domaines variés allant de l'optique, aux armes (qu'il sera possible d'essayer au stand de Fully), en passant par l'habillement, le matériel de pêche, les mécaniques tout-terrain, les voyages à thèmes, le vin et la gastronomie.

Si je suis fier aujourd'hui de vous présenter Passion Nature, c'est qu'il s'agit d'une manifestation internationale en parfaite adéquation avec l'enthousiasme des Valaisannes et des Valaisans pour leur cadre de vie unique et à préserver absolument!

Jean-Pierre Seppey,

Président de Passion Nature

Salon International de la chasse

et de la pêche 2017

**PARC ANIMALIER - SPECTACLES DE FAUCONNERIE - POISSONS VIVANTS
RENNES - FERME DU BONHEUR - PROJECTIONS DE FILMS
FABLES DE LA FONTAINE - CHASSE - PECHE - TIR - ET BIEN PLUS ENCORE...**

FÉLIXEZ-VOUS LA VIE...

COPEUR - MOBILIER DE BUREAU - PAPETERIE



**CONSTANTIN
ISOLATIONS SA**

ISOLATIONS INDUSTRIELLES
THERMIQUES ET PHONIQUES
PROTECTION ANTIFEU

PLAFONDS SUSPENDUS
CLOISONS AMOVIBLES
PLANCHERS TECHNIQUES

TÉL. 027 327 30 80
FAX 027 327 30 83

Route de la Drague 55 **WEB** : www.constantinisolation.ch
1950 Sion **E-MAIL:** info@constantinisolation.ch



RESTAURANT BAR A VIN

Salle de conférences
Zone Wi-fi

Place des Tanneries 9-11
1950 Sion
T. 027 322 44 02
info@c-ca.ch
www.c-ca.ch

VERTICALP EMOSSON

Découvrez trois attractions sur rails **UNIQUES !**

Par Cyril May

VerticAlp Emosson vous emmène de Châtelard VS, un village situé dans la vallée du Trient, au cœur de l'Espace Mont-Blanc, jusqu'au couronnement du barrage d'Emosson, la deuxième plus importante retenue d'eau de Suisse.

Le train panoramique offre des points de vue grandioses sur tout le massif du Mont-Blanc et surplombe les profondes gorges du Bouqui.

En moins d'une heure, et grâce à trois installations sur rails formant un parc touristique hors du commun, vous débarquerez à 1965 m d'altitude, face au panorama grandiose du mythique Mont-Blanc.

Sur place, vous pourrez emprunter l'un des nombreux sentiers balisés menant au barrage du Vieux-Emosson, aux traces des dinosaures ou simplement profiter du paysage et d'un site naturel remarquable.

LE FUNICULAIRE DU CHÂTELARD

Point de départ de l'aventure. Les deux nouvelles cabines panoramiques vous emportent pour un impressionnant voyage vertical, avec une pente maximale de 87%, ce qui en fait le funiculaire à deux cabines le plus raide au monde ! Au fil de l'ascension, la vue s'ouvre sur un paysage alpin toujours plus grandiose, jusqu'à la gare d'arrivée des Montuires, quelque 700 m plus haut.

LE TRAIN PANORAMIQUE

Par un tracé à flanc de montagne, il serpente à travers forêts et tunnels pour vous emmener jusqu'au pied du barrage d'Emosson. Le train panoramique offre des points de vue grandioses sur tout le massif du Mont-Blanc et surplombe les profondes gorges du Bouqui.

LE MINIFUNIC

Dernier élément de cette trilogie, il vous permet d'accéder, via deux cabines, sur la grande place d'Emosson, qui surplombe le lac.

UN PEU D'HISTOIRE...

Funiculaire de Barberine

Les chemins de fer fédéraux suisses construisent, en 1919, le funiculaire de Barberine afin d'acheminer le matériel et le personnel nécessaires à la construction du barrage de Barberine. Une fois la construction achevée en 1925, il est conservé pour l'entretien et l'inspection des conduites forcées. En 1968, le début des travaux du barrage d'Emosson sonne le glas du

funiculaire et les CFF décident de le démanteler en 1973.

Transports Emosson-Barberine

Afin de préserver l'installation à la pente championne (87%), une société anonyme est créée sous le nom SA des transports Emosson-Barberine (Sateb). Un petit train Decauville (avec un écartement de 60 cm) est construit entre les Montuires et le pied du barrage d'Emosson et en 1975 la Sateb ouvre ces deux attractions au public. En 1977, un Monorail est installé pour acheminer les touristes du pied du barrage au sommet du barrage d'Emosson.

Trains touristiques d'Emosson SA

Entre 1988 et 1991, le Monorail est remplacé par le Minifunic. La société change de nom fin 1999 en Trains touristiques d'Emosson SA (TTE), puis au début 2004 en Parc d'Attractions du Châtelard VS SA (PAC).

Finhaut - VerticAlp Emosson

En août 2014, la commune de Finhaut devient l'actionnaire majoritaire de la société et investit dans la modernisation du funiculaire. ■



Réduisez votre facture fiscale grâce à la PRÉVOYANCE

Par Christophe Bonvin

Expert diplômé en finance et controlling
Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



En Suisse, le système de prévoyance sociale est concrétisé par le principe des 3 piliers. Le 1^{er} pilier concerne l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et l'assurance invalidité (AI). Il est obligatoire et consiste en une cotisation versée à parts égales entre l'employé et l'employeur. Le 2^e pilier est la prévoyance professionnelle (LPP). Il est également obligatoire à partir d'un certain niveau de salaire. Les cotisations sont financées par l'employeur et par le salarié, l'employeur devant légalement participer au moins au 50% de la cotisation.

Mieux vous planifiez votre prévoyance à l'avance, plus vous optimiserez votre fiscalité et plus votre patrimoine sera important au moment de la retraite.

Le 3^e pilier est entièrement facultatif: il s'agit d'une prévoyance individuelle propre à chaque assuré. Le présent article a pour objectif de présenter les opportunités que peut vous offrir la prévoyance en tant que salarié, indépendant ou entreprise pour réduire votre charge fiscale.

Opportunités fiscales liées au 2^e pilier

Déductibilité des cotisations LPP

De manière générale, toutes les cotisations LPP sont déductibles au niveau fiscal, tant pour l'employé que pour l'employeur. Les contributions ordinaires de l'employé versées à sa caisse de pension sont entièrement déductibles conformément aux dispositions réglementaires. Les contributions de l'assuré sont en effet retenues sur son salaire brut par l'intermédiaire de sa fiche de salaire. Les attributions de l'employeur en faveur de son personnel sont également déductibles du bénéfice de l'entreprise en tant que charges justifiées par l'usage commercial.

Les cotisations de l'indépendant pour sa propre prévoyance sont également déductibles fiscalement. Ses propres cotisations ne sauraient par contre être consi-

dérées comme des dépenses justifiées par l'usage commercial. En pratique, s'inspirant des règles de l'AVS, les autorités fiscales admettent que l'indépendant porte dans ses comptes la part de ses propres contributions périodiques ordinaires à l'institution de prévoyance correspondant à celle qu'il prend en charge pour son personnel, soit le 50%, l'autre moitié étant déductible dans sa déclaration d'impôts privée.

Rachat LPP

En tant que salarié, outre les cotisations ordinaires, des rachats sont autorisés au maximum jusqu'à hauteur des prestations réglementaires complètes, c'est-à-dire aux prestations qu'on pourrait atteindre en cas de durée de cotisations complète sur la base du dernier salaire soumis. Le rachat a pour avantage d'une part de combler les lacunes de prévoyance – autre que celles provoquées par les versements pour l'acquisition de la propriété au logement – et d'autre part d'être intégralement déductible dans le cadre de la procédure de taxation ordinaire, ce qui génère une économie d'impôts substantielle. A noter que pour éviter une situation d'évasion fiscale, les prestations résultant d'un rachat ne peuvent être versées sous forme de capital par l'institution de prévoyance avant l'échéance d'un délai de trois ans. Les rachats effectués en cas de divorce ne sont pas soumis à cette limitation.

Tout comme le salarié, le contribuable indépendant a la possibilité d'effectuer des rachats LPP – s'il choisit de cotiser au 2^e pilier – pour combler ses lacunes de prévoyance et baisser sa facture d'impôts.

Versement à la réserve de cotisations de l'employeur

La caisse de pension peut, dans son règlement, donner la possibilité à l'employeur de constituer des réserves destinées au paiement futur des contributions patronales. Les contributions à la réserve de l'employeur sont des paiements volontaires à la LPP destinés à la couverture des obligations futures de l'employeur envers la caisse de pension. Elles ont pour but de garantir le paiement des cotisations patronales dans les situations économiques difficiles. La constitution de ces réserves a un impact fiscal direct, car les versements pour la constituer sont déductibles du bénéfice commercial. Le mon-



tant maximal de la réserve de cotisations de l'employeur n'est pas précisément fixé par la loi. En pratique, les autorités fiscales limitent généralement cette réserve à cinq fois les contributions patronales annuelles à l'institut de prévoyance.

Opportunités fiscales liées au 3^e pilier

Les contributions de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) sont déductibles dans la déclaration d'impôts de manière limitée pour les employés et les indépendants à condition qu'ils disposent d'un gain assuré au niveau du premier pilier (AVS).

Pour la période fiscale 2016, les montants maximaux déductibles sont:

- 6768 francs par an pour les contribuables affiliés à une institution de prévoyance professionnelle (2^e pilier);
- 20% du revenu net annuel de leur activité lucrative, avec plafond fixé à 33840 francs par an, pour les contribuables qui ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance professionnelle.

La plupart des contribuables qui ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance professionnelle sont des indépendants qui ne veulent pas s'affilier volontairement au 2^e pilier.

Contrairement au 2^e pilier, les contributions au 3^e pilier «a» sont annuelles et leur non-versement ne saurait être compensé ultérieurement. Il n'est donc pas possible d'effectuer des rachats pour ce type d'assurance.

Le grand avantage du 3^e pilier «a» est que les cotisations sont directement déductibles du revenu imposable et ce chaque année, tandis que l'imposition des prestations en capital versées est effectuée de manière séparée des autres revenus à un taux réduit assez voire très bas en fonction du montant du retrait. Par exemple, une personne qui

cotise 6000 francs par année au 3^e pilier «a» depuis 25 ans jusqu'à 65 ans économisera, en prenant l'hypothèse d'un taux d'imposition moyen de 20%, le montant total de 48000 francs d'impôts. Lors du retrait du capital en fin de contrat, l'administration fiscale facturera dans cet exemple un montant d'environ 15000 francs seulement.

Autre avantage, la valeur du capital accumulé via ce type d'assurance n'est pas imposable au niveau de l'impôt sur la fortune du contribuable tout au long de la durée du contrat.

Conclusion

En Suisse, chacun des trois piliers fondamentaux de la prévoyance fonctionne de manière différente. Si l'AVS ne permet pas d'optimisation fiscale particulière, les 2^e et 3^e piliers laissent par contre à l'assuré des possibilités importantes tout en améliorant ses prestations de retraite.

Un rachat LPP réalisé au bon moment permet d'atténuer la progressivité du taux d'imposition des personnes physiques et de réaliser de jolies économies fiscales. Quant au 3^e pilier «a», ce type d'assurance est totalement rentable financièrement, même avec des taux d'intérêt garantis qui sont en ce moment historiquement bas. En effet, la seule économie d'impôts permet une opération largement positive sur le long terme.

En conclusion, mieux vous planifiez votre prévoyance à l'avance, plus vous optimiserez votre fiscalité et plus votre patrimoine sera important au moment de la retraite. ■

Avez-vous des questions ?

Souhaitez-vous réagir à cet article ?

Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante: cb@bonvin-fiduciaire.ch



La RÉNOVATION, un marché d'avenir ?

Par Xavier Saillen

Samuel Gaillard a obtenu sa maîtrise fédérale de menuisier en 2016. Dans le cadre de son travail de diplôme, il s'est notamment focalisé sur le potentiel du marché de la rénovation, sujet très intéressant suite aux résultats de la votation sur les résidences secondaires et la mise en place de la loi sur l'aménagement du territoire.

Le marché de la rénovation est en pleine expansion depuis plusieurs années. Il représente près de 30% de l'investissement dans le domaine du bâtiment.

Suite à votre étude, pouvez-vous nous dire quel volume représente le marché de la rénovation ?

Selon les indicateurs suisses de la construction, le taux de rénovation des bâtiments, avec un ou plusieurs logements, se situe à 27% par rapport aux nouvelles constructions. Entre 2010 et 2014, on a construit en moyenne 4500 nou-

veaux logements par année en Valais. Le volume du marché, autrement dit la demande actuelle dans la rénovation totale des logements, est donc de 1215 logements à rénover par année, soit environ 120000 m² habitables. A ces estimations il faut ajouter également le volume des rénovations intérieures ne nécessitant pas de mise à l'enquête publique ainsi que tous les autres bâtiments administratifs, industriels, agricoles, etc. ayant une autre utilité que le logement.

Peut-on chiffrer ce marché potentiel ?

Le marché potentiel indique le nombre de logements pouvant être totalement rénovés à ce jour. Il comprend tous les logements construits avant l'an 2000, à l'exception de ceux qui ont été totalement rénovés dans les quinze dernières années.

Le nombre de logements totalement rénovés depuis l'an 2000 est d'environ 14000. Le marché potentiel est ainsi estimé à 158000 logements, soit à peu près 15000000 m² habitables.

Par contre, il faut déduire les rénovations n'ayant pas fait l'objet d'une mise à l'enquête publique. Malheureusement cette notion est très difficilement mesurable et ne faisait pas partie des objectifs de mon travail de diplôme.

Avez-vous fait une enquête de proximité ?

Je suis allé chercher des informations auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui indiquait que, dans le canton du Valais, 57% des logements sont habités par leur propriétaire, ce qui représente environ 137000 personnes. Une enquête a été faite auprès de ces derniers, pour obtenir une estimation du pourcentage de personnes intéressées par notre type d'entreprise.



Et quel en est le résultat ?

Parmi les 112 personnes interrogées dans le cadre de l'enquête, 91 étaient propriétaires d'une maison (81%) et 21 propriétaires d'un appartement (19%). 80% des propriétaires interrogés étaient enclins à effectuer une quelconque rénovation dans leur bien immobilier.

Pour information, le nombre de m² habitables par propriétaires interrogés est de 180 m².

Le budget moyen que les propriétaires interrogés dans l'enquête seraient prêts à investir pour tout type de rénovation est de 70000 francs. En ce qui concerne les rénovations partielles, le budget moyen cité par les propriétaires interrogés est de 60000 francs.

Quelles conclusions en tirez-vous ?

En Valais, la demande de nouveaux permis de construire a diminué d'environ 10 à 15% par rapport aux dix dernières années. La surface de la zone à bâtrir va diminuer de 58% et la population va augmenter de 38000 personnes en 15 ans.

Actuellement, 4500 nouveaux logements sont construits par année. Peut-on garder ce rythme durant les 15 prochaines années en ayant environ 1500 hectares à disposition ? Non, et on peut ainsi estimer que l'on devra passer de 4500 à 3600 nouveaux logements par année pour employer la totalité de la surface disponible pour les quinze prochaines années, soit une diminution de 18 à 20% des constructions neuves.

Dans les objectifs de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, il est statué que l'on doit «densifier de manière appropriée les zones à bâtrir dévolues à l'habitat,

en particulier dans les centres, ainsi qu'à proximité des nœuds de communication et des transports publics», ou encore «limiter les zones à bâtrir dévolues à l'habitat, en particulier dans la plaine du Rhône, afin de conserver des entités agricoles de taille suffisante et de bonne qualité ainsi que des surfaces dédiées à la nature».

80% des propriétaires interrogés étaient enclins à effectuer une quelconque rénovation dans leur bien immobilier.

Ma conclusion est que le marché de la rénovation est en pleine expansion depuis plusieurs années. Il représente près de 30% de l'investissement dans le domaine du bâtiment. Avec la mise en application de la Lex Weber et de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, sa croissance devrait encore augmenter durant les prochaines années.

Il faut savoir que le marché potentiel est impressionnant. Actuellement, près de 1215 logements par année sont entièrement rénovés. Leur nombre devrait augmenter de plus en plus suite à la difficulté rencontrée pour trouver et acquérir des terrains en zone à bâtrir. Selon l'enquête citée précédemment, près de 80% des propriétaires valaisans interrogés sont prêts à investir dans la rénovation de leur habitation dans les 20 prochaines années, sans compter les bâtiments ne faisant pas office de logement. Enfin, 35% à 40% du parc immobilier a été construit entre les années 50 et 80. La plupart de ces constructions devront être très certainement rénovées dans les 50 prochaines années. ■



Les propriétaires de R2 souhaitent être ÉCOUTÉS

Par Xavier Sallen

La Fédération valaisanne des résidents secondaires (FVSR2) a tenu son assemblée annuelle à l'HES-SO Valais-Wallis à Sierre, samedi 18 mars 2017. Pour la première fois, celle-ci était ouverte au public avec plus de 200 invités. En effet, le président de la FVSR2, André Gossauer, souhaitait faire entendre

mod, conseiller national PLR et président de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, pour le côté politique, Marcel Delasoie, député PLR et secrétaire général de l'UVAM, pour la partie économique et Karin Perraudin, présidente de Valais/Wallis Promotion (VWP) qui a présenté le chapitre traitant du tourisme.

Extraits

S'il faut tenir compte de l'apport économique des propriétaires de résidences secondaires, avec une présence de 54 jours en moyenne et environ 68 francs par jour en dépense chez les commerçants et installations sportives, selon la présidente de VWP, les charges pour les communes ne sont pas à négliger. En effet, dans sa présentation, Marcel Delasoie a précisé qu'il fallait adapter les installations de traitement des eaux, les routes de desserte, les places de parc, les infrastructures touristiques comme les chemins pédestres, les remontées mécaniques, piscine, etc. sans oublier la sécurité au sein de la commune. Il ajoute encore que «si les prestations se détériorent, tout le monde y perd; les communes doivent convaincre les propriétaires

de résidences secondaires d'investir dans les infrastructures.» Eh oui, leurs destinées sont étroitement liées.

Beat Rieder, conseiller aux Etats, également présent comme auditeur, a insisté sur le fait que les propriétaires de R2 ne soient pas les seuls à financer ces investissements, alors que Philippe Nantermod déplorait que ces derniers soient devenus des pourvoyeurs de fonds en oubliant l'aspect clientèle. Mais tous semblaient acquiescer le fait que «les destinations doivent les intégrer davantage à leurs discussions et à leurs choix stratégiques» selon Karin Perraudin. André Gossauer estime que les propriétaires de résidences secondaires sont parfois mis devant le fait accompli et pas vraiment écoutés par les institutions en place. Plusieurs idées ont été mises en avant, comme le fait de s'associer pour mieux se faire entendre ou d'être intégrés ponctuellement aux assemblées primaires. Marcel Delasoie ajoute qu'«au vu des différences entre chaque région, les communes doivent trouver la bonne solution afin de vivre en harmonie avec les résidents secondaires».

L'idée d'un éventuel cautionnement de l'Etat pourrait permettre l'engagement de moyens importants ou, solution beaucoup plus libérale évoquée par Philippe Nantermod, créer des sociétés anonymes auxquelles les résidents secondaires seraient appelés à souscrire au capital. Ce dernier souligne encore, soutenu par la présidente de VWP, que l'Etat ne doit pas plus considérer une économie qu'une autre.

La possibilité pour les propriétaires de R2 de louer leurs biens a également été avancée, ce qui pourrait être favorable au problème des volets clos, mais 40% des résidences secondaires devraient être remis aux normes, selon le président de la FVSR2 en précisant: «Si un propriétaire veut louer son bien, c'est à lui de le mettre en état.» ■

«Au vu des différences entre chaque région, les communes doivent trouver la bonne solution afin de vivre en harmonie avec les résidents secondaires.»

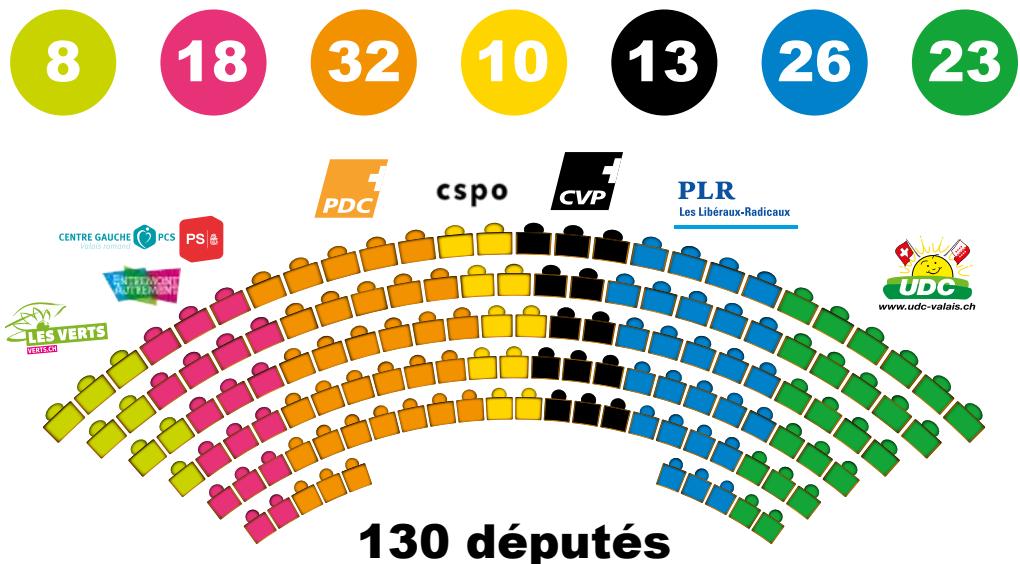
le mécontentement des résidents secondaires au travers d'une conférence-débat sur le thème «Apport des résidents secondaires à l'économie valaisanne». Et selon lui, «trop souvent, il n'a été question que de ponctionner les résidents secondaires sans jamais tenir compte de leur apport à l'économie des communes».

Les trois chapitres de la conférence étaient répartis entre Philippe Nanter-

La table ronde composée de gauche à droite de Philippe Nantermod, Karin Perraudin, André Gossauer et Marcel Delasoie, était animée par Vincent Fragnière.



Répartition des sièges



La composition du Grand Conseil sous la loupe

UVAM

Le Grand Conseil, version 2017-2021, sera plus jeune et plus vert, plus ouvert aussi puisque la famille «C» s'éloigne significativement de la majorité absolue. La députation sera composée à 47% de députés(-es) sortants(-es), 23% de suppléants(-es) qui sont passés à l'étage supérieur et 30% de nouveaux(-elles) députés(-es). 70% des députés(-es)-suppléants(-es) sont également nouveaux(-elles). Au chapitre des représentations professionnelles, on compte 6 entrepreneurs de plus, 10 avocats/juristes en moins et 11 étudiants(-es) de plus, majoritairement des suppléants(-es). ■

Evolution par groupe politique

Groupes	1993	1997	2001	2005	2009	2013	2017
PDCB - PDCC - CVPO - CSPO	75	71	74	73	68	61	55
PLR	39	38	35	30	28	28	26
AdG/LA	16	21	18	21	22	18	18
UDC - SVPO	0	0	2	6	12	21	23
Les Verts	0	0	0	0	0	2	8

Taux de renouvellement des députés(-es):

30 % de nouveaux pour 47 % de sortants et 23 % de suppléants(-es)

Taux de renouvellement des suppléant-e-s:

70 % de nouveaux pour 30 % de sortants

En 2017: 92 élus(-es) ne se sont pas représentés à l'élection au Grand Conseil et 40 sortants n'ont pas été réélus dont 1 a réintégré les élus(-es) suite à l'élection d'un élu au Conseil d'Etat.

Evolution de la représentation par métier

Professions	2017
Directeurs, administrateurs, manager	15
Entrepreneurs, architectes, hôteliers, commerçants	32
Economistes, réviseurs, comptables, fiduciaires	19
Avocats, notaires, juristes	13
Ingénieurs, informaticiens, chimistes	17
Assureurs, technico-commercial	7
Politologues, historiens, archéologues, graphistes	7
Enseignants, professeurs, pédagogues	27
Etudiants, apprentis	19
Médecins, pharmaciens, physiothérapeutes, opticiens	9
Assistants sociaux, éducateurs, infirmières	12
Mère ou père au foyer	8
Responsables d'association, secrétaires syndicaux	6
Oenologues, vignerons, agriculteurs, paysagistes	10
Employés de commerce, employés de banque, tourisme	13
Services publics, secrétaires communaux	20
Retraités	6
Techniciens, contremaîtres, chefs de chantier, peintres	18
Charpentiers, mécaniciens, vitriers, électriciens	2

ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

L'EAR est-il la fin du **SECRET** bancaire ?

Par Sébastien Morisod

Responsable communication de
Fiduciaire|Suisse section Valais



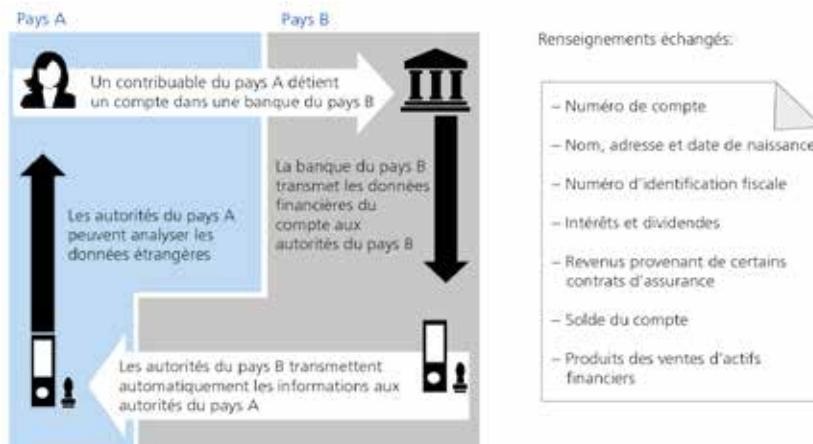
Le 18 décembre 2015, les Chambres fédérales ont approuvé la loi sur l'échange automatique de renseignements (EAR) ainsi que différentes conventions internationales visant à la mise en place d'un mécanisme unifié d'échange d'informations financières entre les états. Le but de cette démarche initiée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)

L'échange automatique des données n'est pas la mort du secret bancaire pour les résidents suisses titulaires de compte en Suisse. Par contre, quiconque possède un élément non déclaré à l'étranger doit analyser la situation rapidement.

est de lutter contre la soustraction fiscale dans les pays membres de l'Union européenne. A ce jour, de nombreux pays non membres de l'UE ont, eux aussi, ratifié ces accords (liste disponible: www.sif.admin.ch). En Suisse, ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Comment ça marche ?

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, les institutions financières des pays concernés recueillent les informations relatives aux titulaires de comptes résidant à l'étranger. En fin



d'année, ces organismes transmettent ces données à l'administration fiscale de leur pays. Cette administration fait le tri et transfert les enregistrements aux pays d'origine du titulaire du compte (voir illustration ci-dessous). En Suisse, l'Administration fédérale des contributions consolide tous ces renseignements dans une base de données qui sera à disposition des administrations fiscales cantonales dans le courant de l'année 2018.

Les informations transmises sont les suivantes:

- Numéro de compte
- Nom du titulaire, adresse et date de naissance
- Numéro d'identification fiscale
- Intérêts et dividendes
- Revenus provenant de certains contrats d'assurance
- Solde du compte
- Produits des ventes d'actifs financiers

Qui est concerné ?

Tous les titulaires de comptes à l'étranger ainsi que les personnes ne résidant pas en Suisse titulaires de comptes en Suisse sont ciblés. Toutes les formes juridiques sont concernées (personne physique, SA, Sàrl, fondation, etc.). Il faut préciser que seules les informations financières seront échangées (comptes bancaires, titres, assurances-vie, etc.). Il n'y aura pas d'échange de renseignements sur les biens immobiliers (registres fonciers ou autres). Cependant, on ne peut exclure qu'une administration fiscale ne découvre l'existence d'un bien immobilier à la lecture des informations financières échangées. En effet, l'existence d'une dette hypothécaire ne saurait exister sans un bien immobilier mis en gage.

La fin du secret bancaire suisse ?

L'EAR signifie la fin du secret bancaire suisse uniquement pour les titulaires de comptes ne résidant pas en Suisse. **Pour les résidents suisses, le secret bancaire est maintenu comme auparavant.**

Comment régulariser la situation ?

L'administration fiscale valaisanne permet aux contribuables désireux d'annoncer un ou plusieurs éléments non déclarés de le faire spontanément. Cette procédure appelée: «déclaration spontanée non punissable» existe depuis plusieurs



Périodes rouvertes en cas de déclaration spontanée

Impôts cantonaux et communaux

Somme déclarée	Périodes fiscales rouvertes
Jusqu'à Fr. 100 000.–	période en cours + 1 ans
Jusqu'à Fr. 200 000.–	période en cours + 2 ans
Jusqu'à Fr. 300 000.–	période en cours + 3 ans
Jusqu'à Fr. 400 000.–	période en cours + 4 ans
Jusqu'à Fr. 500 000.–	période en cours + 5 ans
Dès Fr. 501 000.–	période en cours + 9 ans
Biens immobiliers	période en cours + 9 ans

Impôt fédéral direct

Somme déclarée	Périodes fiscales rouvertes
Jusqu'à 50 000	période en cours
Dès 51 000	période en cours + 9 ans
Biens immobiliers	période en cours + 9 ans

et donc augmenter le revenu imposable du contribuable. Les décisions de taxation des 9 années précédentes seront rouvertes et modifiées en prenant en compte les nouveaux éléments.

Dans les deux cas, la reconnaissance du droit à certaines aides étatiques (prestations complémentaires de l'AVS, subventions cantonales pour les caisses maladie, etc.) pourrait être remise en cause par la nouvelle situation fiscale. En outre, la provenance des fonds ayant permis l'acquisition des éléments non déclarés sera examinée par l'autorité. Si ces éléments devaient provenir de revenus non déclarés, ceux-ci seront bien sûr intégrés dans les nouvelles décisions de taxation.

Conclusion

L'échange automatique des données n'est pas la mort du secret bancaire pour les résidents suisses titulaires de compte en Suisse. Par contre, quiconque possède un élément non déclaré à l'étranger doit analyser la situation rapidement. La nature des éléments concernés, leur provenance et la proportionnalité de ces biens vis-à-vis de la fortune déclarée sont des éléments déterminants. En fonction de l'importance des biens et afin de clarifier l'impact d'une éventuelle déclaration spontanée, le recours à un professionnel de la branche peut s'avérer indispensable. ■

Pro-Economy.vs

années et s'adresse à tous les contribuables valaisans. Elle s'applique autant aux éléments étrangers qu'aux éléments situés en Suisse. Il est très important de noter que **la déclaration spontanée d'éléments étrangers doit se faire avant le 31 décembre 2017**. En effet, passé cette date, le fisc considère avoir été informé par l'échange automatique de renseignements et le contribuable ne pourra donc plus invoquer le fait de l'avoir fait spontanément. Or, la notion de spontanéité de la démarche permet d'éviter toute amende. Pour rappel, les amendes fiscales peuvent s'élever jusqu'à trois fois le montant de l'impôt soustrait. La déclaration spontanée d'éléments non encore déclarés peut se faire de plusieurs manières. La plus simple consiste à mentionner ces éléments dans la déclaration fiscale 2017 et de préciser dans les remarques que des éléments sont déclarés pour la première fois. Il est aussi possible de le faire par un courrier séparé adressé à l'administration fiscale cantonale.

Quelles sont les conséquences d'une déclaration spontanée ?

La déclaration d'un bien détenu à l'étranger pour la première fois va impacter la situation fiscale du contribuable de plusieurs façons. L'impact de cette déclaration diffère selon la nature du bien.

Si ces éléments sont des comptes bancaires ou des titres, ceux-ci seront rajoutés à la fortune du contribuable pour l'année en cours et pour les années futures et leurs rendements seront inclus dans les revenus imposés dès cette année et pour le futur. De plus, l'autorité fiscale rouvrira les taxations des années précédentes afin de percevoir les impôts soustraits (sur les revenus et sur la fortune) durant un nombre d'années qui varie en fonction des montants soustraits à l'impôt (voir tableau ci-contre). A la lecture de ce tableau, vous constatez que les durées sont différentes pour l'impôt fédéral direct.

Si les éléments cachés sont de nature immobilière (immeubles, terrains), ils ne seront pas imposés en Suisse, ni comme revenu, ni comme fortune. Cependant, ils seront additionnés aux éléments de fortune et de revenu suisse pour définir les taux d'imposition. L'impact fiscal en Suisse de tels éléments est donc moindre. Cependant, selon la situation du contribuable, l'augmentation de la base déterminante pour le taux peut modifier grandement l'imposition. De plus, l'existence de revenu et de fortune à l'étranger va impliquer une répartition internationale de certaines déductions fiscales



Salarié ou indépendant ?

Par Laure de Courten

Juriste au Bureau des Métiers, Sion



La reconnaissance de l'activité indépendante

L'existence d'une activité indépendante ne se décide pas librement, même par accord entre les parties. La reconnaissance de cette activité indépendante incombe aux caisses de compensation AVS, décision prise sur la base des critères établis par la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales¹ et la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants². Il faut toutefois rester vigilant puisqu'il ne suffit pas d'obtenir de son cocontractant la délivrance d'une «attestation d'indépendant» émise par sa caisse de compensation pour être dans son bon droit, dès lors qu'il est parfaitement possible d'exercer à la fois une activité indépendante et une activité salariée. La détermination du statut du futur indépendant se fait au cas par cas en fonction de la situation particulière de chacun.

Contrairement au travailleur qui doit se conformer à la lettre aux directives et instructions que lui donne son employeur, l'indépendant garde une certaine autonomie dans la manière dont il mène son activité.

ne dépend pas de la dénomination qu'elles donnent à une collaboration, mais bien de l'aménagement objectif de la relation contractuelle. Une erreur de qualification pouvant être lourde de conséquences pour l'entreprise, il y a lieu de donner dans cet article quelques éléments pour les aider.

Les critères principaux

Est réputé indépendant, au sens du droit des assurances sociales, celui qui fournit un travail dans une situation indépendante et supporte les risques spécifiques de l'entreprise. Juridiquement, ce sont donc les règles du contrat de mandat³ qui s'appliquent à l'indépendant, ce qui n'est pas le cas du salarié, lié à son employeur par un contrat de travail⁴. Plusieurs éléments se retrouvent toutefois dans

¹ Art. 5 LPGA

² Art. 5 LAVS

³ Art. 394 et suivants CO

⁴ Art. 319 et suivants CO

Le risque économique

L'indépendant prend également en charge le risque de l'entreprise. Les profits lui appartiennent, de même que les salaires de son personnel, les investissements, les divers frais et les pertes éventuelles sont à sa charge.

L'organisation et l'accomplissement du travail

Le contrat de mandat se différencie aussi du contrat de travail par une autonomie accrue dans l'organisation du travail. Ce dernier est en effet libre de déterminer l'horaire et l'organisation de son travail et généralement en utilisant ses propres instruments de travail. Il a également le pouvoir d'engager du personnel et de lui déléguer l'exécution de tout ou partie des tâches.

Liberté d'accepter un mandat

Enfin, l'indépendant est libre de pouvoir travailler pour plusieurs entreprises. Le fait d'avoir un seul et unique mandat laissant plutôt transparaître une situation de dépendance économique tombant dans la définition du contrat de travail.

Les conséquences d'une erreur de qualification

Si les parties qualifient à tort une activité d'indépendante, les conséquences pour l'entreprise peuvent être considérables, puisque ce dernier pourra être amené à s'acquitter avec effet rétroactif sur cinq ans, des cotisations aux assurances sociales évidemment, mais également de toutes les prestations liées au contrat de travail, tel que le versement d'un 13^e salaire ou la différence avec les salaires obligatoires prévus dans une convention collective de travail, le salaire afférent aux vacances, le paiement des heures supplémentaires, le remboursement des frais professionnels, le salaire en cas d'incapacité de travail, le salaire du délai de congé et d'une éventuelle indemnité pour licenciement immédiat injustifié.



la dénomination des deux contrats, rendant la distinction entre activité indépendante et salariée parfois difficile.

En vertu de l'article 319 alinéa 1 du Code des obligations (CO), «par le contrat individuel de travail, le travailleur s'engage, pour une durée déterminée ou indéterminée, à travailler au service de l'employeur et celui-ci à payer un salaire fixé d'après le temps ou le travail fourni (salaire aux pièces ou à la tâche)». Le lien de subordination est l'élément caractéristique du contrat de travail. Il suppose que le travailleur exerce son activité sous la direction et selon les instructions de l'employeur, qu'il soit dans la dépendance de ce dernier sous l'angle personnel, organisationnel et temporel ou encore sous l'angle spatial, hiérarchique et dans une certaine mesure économique⁵.

Voici les principaux critères permettant de déterminer un statut d'indépendant

L'absence de rapport de subordination

Le contrat de mandat se caractérise par son absence de lien de subordination. Ainsi, contrairement au travailleur qui doit se conformer à la lettre aux directives et instructions que lui donne son employeur, l'indépendant garde une certaine autonomie dans la manière dont il mène son activité. Il doit certes suivre les instructions que lui donne son mandat, mais ce dernier se limite à lui donner le cadre général dans lequel il est censé exécuter les tâches qui lui sont confiées.

Conclusions

Il est facile d'imaginer les montants astronomiques que certaines entreprises ont dû payer à titre de salaire à un mandataire devenu employé après un jugement du Tribunal fédéral. Afin de se prémunir de ce genre de situation, nous ne saurions trop vous recommander de demander au futur mandataire des pièces justificatives, telles que la carte AVS, le permis de séjour, les patentes ou licences, une copie d'un bail commercial, l'original de l'attestation délivrée par la SUVA, l'inscription au Registre du commerce, une copie des différents contrats, mandats et factures correspondantes, une copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle. ■

⁵ ATF 4C.177/2002; ATF 2A.658/2005;
ATF 4A_200/2015.



Nouvelle salle du pavillon Fol'terres

Modulable, équipée, avec terrasse abritée

Pour vos séminaires, réunions de travail, banquets, apéritifs de mariage, anniversaires, fêtes de famille,

PROFITEZ DE NOTRE PAVILLON D'ACCUEIL

Photoval.ch



Offrez une corbeille fol'terres,
composées sur mesure,
selon vos envies et votre budget.
Nos corbeilles recèlent
de savoureux produits
sélectionnés par nos soins,
labellisés Marque Valais,
AOP ou IGP.

Une salle de 120 m²
Une terrasse abritée et
ombragée de 150 m²

Un équipement complet

(sono, écran géant, WiFi)

*Vous y trouverez aussi des produits du terroir,
une vinothèque avec une centaine
de vignerons de la région représentés,
un service traiteur à disposition et
un service d'intendance sur mesure.*



**PAVILLON
AGRITOURISTIQUE
FULLY - VALAIS**

**BAR À VINS - PRODUITS DU TERROIR
SALLE DE FÊTE**

Ouvert 7 jours sur 7, 10 h - 20 h 30

www.folterres.ch

Tél. 027 746 13 13

Un pavillon, PIONNIER de l'agritourisme en Valais

Par Julian Dorsaz

Ouvvert en octobre 2008, le pavillon Fol'terres est un pionnier de l'agritourisme en Valais. En associant bar à vins et magasin de produits régionaux, Fol'terres s'engage comme vitrine du terroir valaisan dans sa qualité et son authenticité.

Le pavillon s'engage à promouvoir l'intégralité des produits de la gamme «Marque Valais».

Le pavillon, situé au cœur du vignoble valaisan, permet de découvrir près d'une centaine de vignerons-encaveurs et une cinquantaine d'artisans du terroir actifs de Viège à St-Gingolf. Vous pourrez y découvrir des fromages et produits laitiers, miels, salaisons, fruits de saison. Le pavillon Fol'terres sélectionne les meilleurs produits régionaux avec une attention particulière à la richesse et la diversité des goûts.

Fier de promouvoir le savoir-faire des acteurs du terroir valaisan, ce lieu de convivialité jouit depuis sa création du label Valais Excellence. De plus,



le pavillon s'engage à promouvoir l'intégralité des produits de la gamme «Marque Valais».

Fol'terres sera également présent du 19 au 21 mai 2017 au Salon international de la chasse et de la pêche «Passion-Nature» qui se déroulera au CERM de Martigny.

L'été arrivant à grands pas, vous serez les bienvenus dans la région du coude du Rhône pour une dégustation de produits du terroir. ■

Contact

FOL'TERRES SÀRL

Julian Dorsaz

1926 Fully

Téléphone 027 746 13 13

info@folterres.ch

www.folterres.ch



LES 9 caractéristiques des personnes qui évoluent (plus vite, plus haut et plus fort que les autres)

Par David Bernard

Psychologue du travail

Que tu sois d'un côté ou l'autre de la barrière (celui/celle qui veut «grimper» OU celui/celle qui «donne les bons points»), il est crucial de bien comprendre que la performance brute n'est pas le seul critère qui commande – qui devrait commander – le fait qu'une personne va gravir les échelons dans la boîte!

La personne qui ne prend pas le temps de s'observer ne peut pas être véritablement attentive aux autres et développer les qualités d'empathie nécessaires à l'exercice du leadership.

La seule chose qui ne change pas, c'est que tout change tout le temps !

Aujourd'hui, de nombreuses études en psychologie ont mis en évidence l'importance capitale de «l'attitude» que les individus adoptent au quotidien dans leur succès personnel et professionnel.

Voici les 9 attitudes qui permettent à certaines personnes de se hisser au sommet. Et si tu es le/la boss, traque donc ces attitudes chez tes collaborateurs(-trices) pour identifier celles et ceux que tu dois faire évoluer :

**1
Elles sont humbles, pas arrogantes**

Les personnes arrogantes ont souvent l'impression de tout connaître, de tout maîtriser. Celui ou celle qui cultive l'humbleté sait qu'il a encore de nombreuses choses à découvrir, il est dans une position d'ouverture et ne cesse d'apprendre. Pose des questions et demande de l'aide quand tu en as besoin plutôt que de laisser croire que tu maîtrises tout... tu ne maîtrises pas tout.

Les personnes humbles partagent les succès plutôt que de se les appropier. Elles savent que la réussite est (très souvent) affaire de coopération avec les autres. En agissant de la sorte, elles donnent envie aux autres de s'engager à leur côté.

**2
Elles cherchent à servir avant d'être servies**

Les meilleurs collaborateurs savent donner un coup de main à leurs collègues lorsque ceux-ci en ont besoin. Les grands leaders savent mettre à disposition de leurs équipes les outils, les méthodes, mais aussi la culture qui permet à chacun de donner sa pleine mesure. Les entreprises exceptionnelles servent leurs clients avant de chercher à savoir ce qu'elles peuvent «leur tirer».

3

Elles cultivent leur optimisme plutôt que leur pessimisme

Les optimistes ont plus d'enthousiasme et plus d'énergie. Ils contaminent tout ce qui se trouve sur leur passage: collègues, boss, clients, partenaires, etc. L'optimisme permet de tenter plus, de faire plus, de prendre des risques (calculés) et au final d'accomplir plus. Si tu ne développes pas un optimisme à toute épreuve, tu te condamnes à rester assis(e), à réfléchir à ce qui pourrait dérailler plutôt que de passer à l'action.

4

Elles ne passent pas tout leur temps à planifier

La planification est cruciale, mais elle ne sert à rien si elle ne s'accompagne pas d'exécution. Il est extrêmement rassurant de chercher à tout prévoir, à tout planifier, à tout contrôler. Mais les choses ne fonctionnent tout simplement pas comme ça. Une fois ton plan bien établi, mets-toi en mouvement, exécute tes plans et constate les effets produits avant (éventuellement) de procéder à certains ajustements en cours.

5

Elles n'arrêtent jamais de penser

Les vrais leaders se projettent constamment, délivrent constamment et inspirent les autres constamment, pas seulement une fois par mois. Et ça, ça implique de réfléchir, de réfléchir souvent. Réfléchir à ce qui est bon pour la boîte, bon pour ses équipes, bon pour ses clients. Le succès passe par la pensée à long terme, pas seulement par l'exécution d'un plan plus ou moins calé sur le court terme.

6

Elles sont volontaires, elles se bougent avant les autres

Les personnes qui gravissent les échelons plus vite et plus haut sont celles qui n'hésitent pas à prendre en main de nouvelles tâches, qui sont volontaires pour les tâches que les autres ne veulent pas accomplir et qui font l'effort de sortir de leur zone de confort alors même que cela les fait (terriblement) flipper. Les vrais leaders n'attendent pas qu'on leur dise quoi faire, ils prennent l'initiative, toujours.

7

Elles évoluent en pleine conscience

Si comprendre les autres et se mettre à leur portée est très important, se comprendre soi-même et analyser les mouvements qui peuvent nous traverser est juste indispensable. En particulier pour éviter de projeter nos modes de fonctionnement ou nos travers sur les autres. La personne qui ne prend pas le temps de s'observer ne peut pas être véritablement attentive aux autres et développer les qualités d'empathie nécessaires à l'exercice du leadership.

8

Elles bossent leur souplesse

La seule chose qui ne change pas, c'est que tout change tout le temps ! Partant de là, il est fondamental d'avoir cette capacité à faire face aux évolutions qui peuvent survenir au sein de l'organisation. Les personnes inflexibles ralentissent (consciemment ou inconsciemment) les changements nécessaires au développement de leur boîte, et bien souvent de leur propre individualité également. Tu ne veux pas être de ces personnes-là, alors embrasse le changement plutôt que de le redouter, considère le comme une opportunité plutôt que comme une menace.

9

Elles partagent avec les autres

Les meilleurs savent que leurs connaissances et leurs compétences se développent (de façon exponentielle) à mesure qu'ils les partagent avec les autres. Garder tout ça comme un petit trésor que l'on se refuse à partager ne t'appauvrira peut-être pas, mais cela ne t'enrichira pas non plus. Partage tes connaissances avec les autres, aide-les à se développer, accompagne-les sur le chemin de leur propre développement, dès que tu en as l'occasion. ■

Source: david-bernard.com



Prévoyance professionnelle (LPP)

Un CONSEIL compétent et de la solidité financière pour une retraite confortable

Par Christian Feldhausen

Deux facteurs caractérisent la situation actuelle de la prévoyance professionnelle: d'une part, le niveau des taux d'intérêts obligataires bas voire négatifs, qui réduisent le rendement des investissements, d'autre part,



La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance fournit un conseil qualifié et adapté aux besoins de l'entreprise.

l'espérance de vie qui augmente et des rentes viagères qui doivent être financées durant une période qui s'allonge. Cette situation est un défi. Le deuxième pilier est donc appelé à revoir et à adapter ses prestations afin de pérenniser notre système de prévoyance vieillesse. Pour que la réforme, nécessaire, soit supportable pour les assurés, la baisse du taux de conversion doit être compensée par une augmentation des avoirs accumulés.

Prévoyance 2020: des solutions, mais pas d'illusions

Les discussions parlementaires sur le projet «Prévoyance 2020» ont été suivies attentivement par nos spécialistes de la prévoyance professionnelle. Il s'agit de veiller aux intérêts des assurés d'aujourd'hui et des générations futures, autrement dit d'assurer de bonnes retraites aux nouveaux rentiers actuels tout en n'hypothéquant pas les capitaux des rentiers futurs. Pour obtenir ce résultat, il est important d'admettre que les données relatives à l'espérance de vie et au rendement des capitaux ont fondamentalement changé et d'accepter d'ajuster les promesses de rentes à l'environnement actuel.

Une situation solide du partenaire pour l'économie valaisanne

Depuis plus de 30 ans, la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est une institution totalement intégrée au tissu économique valaisan. Sa situation financière reste particulièrement saine, au 31 décembre 2016, avec un taux de couverture supérieur à 115%. Cette importante capacité à garantir les engagements et le résultat de l'exercice 2016 permettent d'offrir aux assurés

des entreprises affiliées en 2016 de bénéficier d'une rémunération de leurs capitaux de vieillesse nettement supérieure à la moyenne et au taux minimum LPP. En effet, après 2,75% en 2016, le taux d'intérêt sera à nouveau majoré en 2017 pour se positionner à 1,75% en 2017, alors que le taux minimum LPP n'est que de 1%.

Des compétences et du conseil sur mesure

Avec son expérience de la prévoyance professionnelle dès l'introduction du 2^e pilier en Suisse en 1985 et l'expertise de ses collaborateurs, la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance fournit un conseil compétent et adapté aux besoins de l'entreprise. Quel que soit son domaine d'activité, la PME valaisanne dispose ainsi d'un spécialiste proche de chez elle, en mesure de lui apporter une solution répondant à toutes ses attentes. En témoignent les plus de 900 entreprises qui lui font confiance en Valais, ou, au niveau suisse, les près de 20000 entreprises qui accordent leur confiance au Groupe Mutuel pour l'assurance perte de gain, l'assurance-accidents ou la prévoyance professionnelle de leurs collaborateurs. ■

Pour plus d'informations

Groupe Mutuel,
Assurances Entreprise
Jacky Balet
Key Account Manager
Tél. 058 758 37 23
E-Mail: jbalet@groupermutuel.ch
Rue des Cèdres 5
1919 Martigny
www.groupermutuel.ch/lpp



Assuré. Là. Maintenant.



AGENDA

AVRIL 2017

- 26 Assemblée générale
Gastrovalais
27-30 Salon Prim'Vert
28 Assemblée générale AVMPP

MAI 2017

- 1 Assemblée générale AVMB
4 Assemblée générale Société
des arts et métiers Brig-Glis
5 Assemblée générale ALEM
8-12 Session du Grand Conseil
19-21 Salon Passion Nature
21 Votation fédérale
24 Assemblée générale
hotelleriesuisse,
section Valais

JUIN 2017

- 2 Assemblée générale AVE
6-9 Session du Grand Conseil
26-27 Journées romandes
de l'USAM, Verbier
27 Conseil de l'UVAM, Verbier

AOÛT 2017

- 31 La rentrée de l'économie
valaisanne (REV)

SEPTEMBRE 2017

- 12-15 Session du Grand Conseil
13 Conseil de l'UVAM, Berne
24 Votations fédérales
29-8 Foire du Valais

NOVEMBRE 2017

- 14-17 Session du Grand Conseil
26 Votations fédérales

DÉCEMBRE 2017

- 12-15 Session du Grand Conseil
21 Conseil de l'UVAM



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

PUBLICITÉ



Salaires égaux
dès aujourd'hui!

Renonceriez-vous sans raison à une partie de votre salaire ?

Chaque mois en Suisse, la fiche de salaire des femmes indique en moyenne environ 20 % de moins que celle des hommes (OFS, 2017). Souvent la discrimination salariale n'est pas délibérée. Il s'agit cependant d'une pratique contraire à la loi sur l'égalité.

Votre entreprise respecte-t-elle l'égalité salariale ?

Apprenez à mieux connaître la loi sur l'égalité et les instruments de contrôle existants. Participez à la journée Salaires égaux dès aujourd'hui ! Une offre de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille.

Date : 11 mai 2017

Lieu : Centre Sosta, gare de Loèche

Présentations en français et en allemand, avec traduction simultanée

**Inscriptions jusqu'au 1^{er} mai
et programme complet
sur www.egalite-famille.ch**



IMPRESSUM

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité: trimestrielle.
Abonnement: Fr. 25.– par année.

Secrétariat général

Marcel Delasoie - Secrétaire général
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Édition - Administration

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84
romy.hintz@uvam-vs.ch

Conception - Rédaction - Publicité

Xavier Saillen - UVAM Tribune
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84
tribune@uvam-vs.ch

www.uvam-vs.ch

© Copyright UVAM

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

MAISON
CHOMEL
RESTAURANT - ÉPICERIE FINE

www.maison-chomel.ch

Ouvert 7/7 | Cuisine midi & soir | Terrasse ensoleillée

François et Christophe Chomel



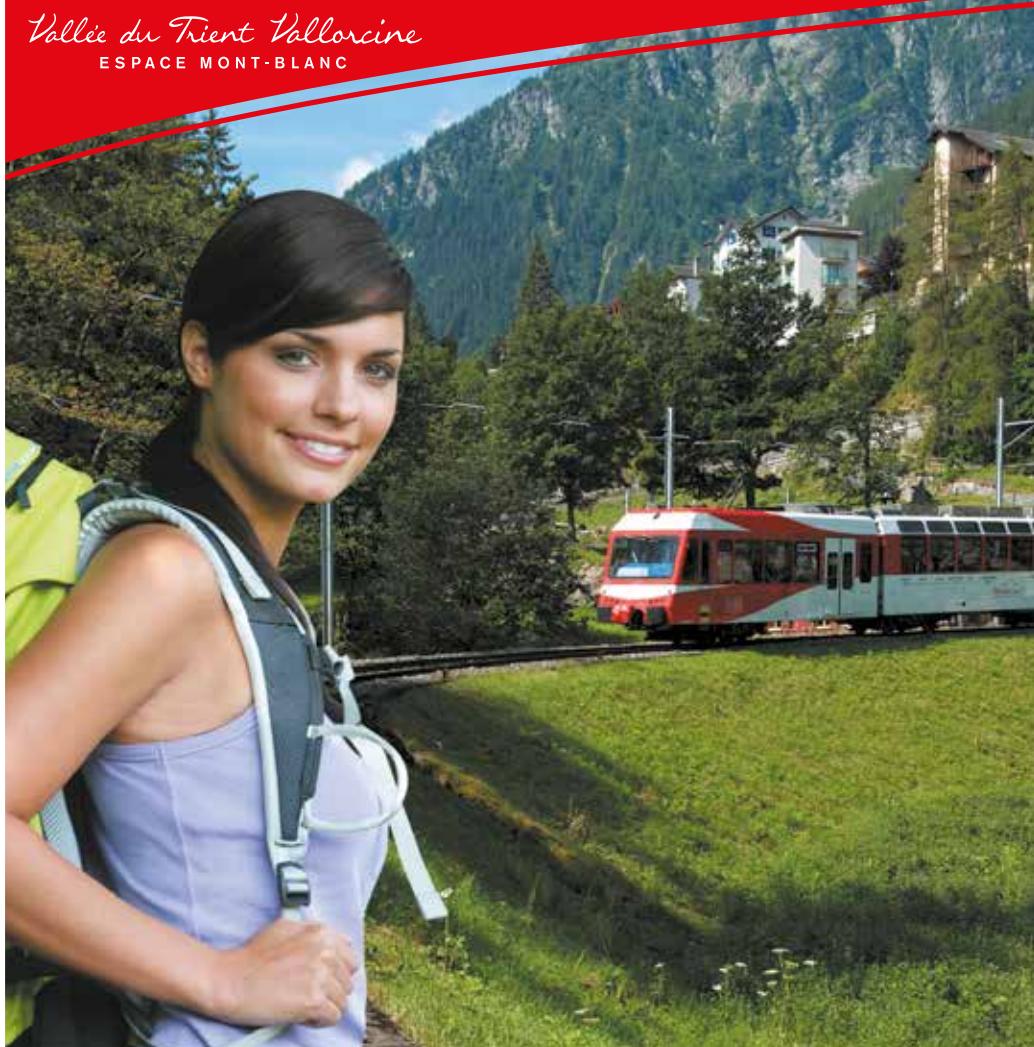
027 722 95 98

INFO@MAISON-CHOMEL.CH

MAISON CHOMEL
PLACE DU BOURG 11
CH - 1920 MARTIGNY



Vallée du Trient Vallorcine
ESPACE MONT-BLANC



Le glacier du Trient



Le barrage d'Emosson



Le restaurant de la Creusaz

Offres d'été exclusives

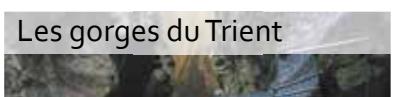
Vivez des émotions uniques et authentiques dans la Vallée du Trient grâce au **Mont-Blanc Express** et ses **nouvelles rames panoramiques**.

Bienvenue dans la vallée du Trient, source de bien-être.

www.tmrsa.ch
www.valleedutrient-vallorcine.com



Le zoo alpin des Marécottes



Les gorges du Trient

